



Edition provisoire

Wednesday 26 June 2024, morning

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting No 19

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Chers collègues, la séance est ouverte.

Je rappelle aux membres qu'ils doivent insérer leur badge avant de prendre la parole. Lorsque vous commencez votre discours, veuillez appuyer une seule fois sur le bouton du microphone, attendez 2 secondes et tout se passera bien.

Chers collègues,

L'ordre du jour appelle l'élection, au scrutin secret, de trois juges à la Cour européenne des droits de l'homme, au titre de l'Autriche, de la Finlande et de la Serbie.

La liste des candidats et leurs notices biographiques figurent dans les documents Doc. 15988, Doc. 15991 et Doc. 15985. L'avis de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme est présenté dans le Doc. 16007 Addendum 2.

Le scrutin aura lieu dans le Foyer du Comité des Ministres et se fera par bulletins secrets.

Le scrutin sera clos à 12 h 05. Le dépouillement aura lieu aussitôt après dans les conditions habituelles, sous le contrôle de cinq scrutateurs, qui ont été désignés par les groupes politiques :

Groupe des socialistes, démocrates et verts : M. Cerni ESCALÉ

Groupe du Parti populaire européen : M. Joseph O'REILLY

Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique : M. Oleksii GONCHARENKO

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe : M. Alexander RYLE

Groupe pour la gauche unitaire européenne : M. Paul GAVAN

Je leur rappelle qu'ils devront rejoindre le Foyer du Comité des Ministres à 12 h 05.

Les résultats des scrutins seront annoncés avant la levée de la séance de ce matin. Si un deuxième tour est nécessaire, il sera organisé cet après-midi de 16 h 30 à 18 h 30.

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

Pour les scrutins, la majorité absolue des suffrages est requise.

Je déclare maintenant le scrutin ouvert.

Joint debate: Legal and human rights aspects of the Russian Federation's aggression against Ukraine/The role of sanctions in countering the Russian Federation's war of aggression against Ukraine/Countering the erasure of cultural identity in war and peace

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): L'ordre du jour appelle notre débat conjoint sur trois rapports.

Nous entendrons d'abord la présentation du rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme sur « Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » par M. Davor Ivo STIER (Doc. 15998).

Puis Mme Yelyzavta YASKO présentera le rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie intitulé « Le rôle des sanctions pour contrer la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » (Doc.16000).

Nous entendrons ensuite la présentation du rapport de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias sur « Lutter contre l'effacement de l'identité culturelle en temps de guerre et de paix » par Mme Yevheniia KRAVCHUK (Doc. 16003).

Enfin, nous entendrons l'intervention de M. Michael O'FLAHERTY, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Je rappelle que les rapporteurs disposent chacun d'un temps de parole de 7 minutes pour la présentation de leur rapport et de 3 minutes pour répondre aux orateurs à la fin de la discussion générale.

La parole est à M. Davor Ivo STIER, rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour le premier rapport.

M. Davor Ivo STIER (Croatie, PPE/DC, Rapporteur): Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Commissaire,

Chers collègues,

Le présent rapport fait suite au rapport de M. Damien COTTIER de l'année dernière sur le même sujet, qui a donné lieu à la Résolution 2482 de l'Assemblée.

Tragiquement, la guerre d'agression russe contre l'Ukraine continue de causer chaque jour des morts et des destructions, comme le montre l'intensification des attaques contre Kharkiv et l'est de l'Ukraine.

Selon le Président Zelensky, depuis le début du mois de juin, la Russie a utilisé plus de 2 400 bombes aériennes guidées contre l'Ukraine, dont environ 700 ont été dirigées contre la région de Kharkiv.

Le week-end dernier, les forces russes ont frappé Kharkiv à deux reprises, faisant au moins quatre morts et plus de 16 blessés.

Beaucoup de choses se sont passées depuis l'adoption du rapport de M. COTTIER en janvier 2023.

Mon rapport rassemble tous ces développements, en mettant l'accent sur les actions que le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs ont entreprises pour garantir la responsabilité de l'agression russe : le Sommet de Reykjavik et la création du Registre des dommages pour l'Ukraine, qui est désormais opérationnel et a commencé à recevoir des demandes d'indemnisation ; les consultations avec le Core Group soutenant la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, conformément aux premiers appels de l'Assemblée à créer un tel tribunal dès avril 2022 ; et les récents appels de notre Assemblée à utiliser et à réaffecter les avoirs gelés de l'État russe à la réparation des coûts des dommages subis par l'Ukraine.

Le rapport fait également référence à de nombreux rapports documentant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les éventuels génocides qui ont été et sont commis par la Russie en Ukraine.

Un chapitre spécifique est également consacré au rôle du groupe Wagner, qui comprend les derniers développements depuis la mutinerie ratée de l'année dernière et la mort d'Evgueni Prigojine. Selon les experts, les opérations de Wagner en Ukraine ont été reprises par d'autres unités étatiques et paramilitaires russes, notamment la Rosgvardia ou Garde nationale.

Le projet de résolution traite de trois sujets principaux.

Premièrement, le tribunal spécial pour le crime d'agression.

Deuxièmement, les autres crimes internationaux commis par la Russie dans le cadre de l'agression, y compris par le groupe Wagner.

Et troisièmement, la réparation des dommages causés à l'Ukraine par l'agression russe.

En ce qui concerne le tribunal spécial sur le crime d'agression, le projet de résolution considère que la proposition discutée au sein du Core Group de créer le tribunal par le biais d'un accord entre le Conseil de l'Europe et l'Ukraine est, à ce stade, la meilleure option possible en termes de base juridique et de légitimité politique.

La création du tribunal relèverait clairement du mandat du Conseil de l'Europe, tel que reflété dans le statut et conformément aux priorités définies à Reykjavik.

La résolution invite donc le Core Group à parvenir à un accord dès que possible et tous les États membres et observateurs à soutenir cette option et à participer à l'accord final, y compris à l'accord partiel de grande ampleur qui soutiendrait le tribunal.

Le projet de résolution comprend certaines des caractéristiques que le tribunal devrait avoir en vue de l'Assemblée, et j'espère que le Core Group et le Comité des Ministres en tiendront compte lors de la rédaction de l'accord et du statut du tribunal.

Cela concerne notamment la définition du crime d'agression, sa compétence temporelle ou la question des immunités personnelles.

Monsieur le Président, permettez-moi également de mentionner que le Core Group se réunit cette semaine à Bucarest et qu'il examinera certaines de ces questions.

Notre résolution d'aujourd'hui, que nous espérons voir adoptée à l'unanimité ou à une très large majorité, enverra un signal fort de soutien à ce processus et exprimera très clairement les attentes et les exigences de l'Assemblée à l'égard de nos capitales.

En ce qui concerne les autres crimes internationaux commis dans le cadre de l'agression, le projet de résolution salue les mandats d'arrêt de la CPI et demande à tous les États de les exécuter et de continuer à soutenir les enquêtes du procureur de la CPI et des autorités ukrainiennes.

Il invite également le procureur de la CPI à examiner les éventuelles allégations de génocide, non seulement en ce qui concerne le transfert d'enfants, mais plus généralement en ce qui concerne la situation en Ukraine.

À cet égard, cette résolution va plus loin que notre précédent rapport et affirme qu'il existe de plus en plus de preuves que la Fédération de Russie tente de commettre un génocide à l'encontre de la nation ukrainienne.

Cela correspond également aux conclusions du rapport préparé par Mme Yevheniia KRAVCHUK pour la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias.

En ce qui concerne la question de l'indemnisation, et conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée en avril dernier appelant à soutenir la reconstruction de l'Ukraine, le projet soutient la confiscation et la réaffectation des biens de l'État russe à l'indemnisation des dommages subis par l'Ukraine, et invite instamment les États à adopter des mesures législatives en ce sens, en suivant l'exemple récent des États-Unis.

Elle appelle ensuite à nouveau les États à mettre en place un mécanisme international de compensation, qui devrait inclure une Commission internationale des réclamations et un Fonds international de compensation auquel les avoirs confisqués devraient être transférés.

En ce qui concerne l'utilisation des avoirs souverains russes gelés, je salue le récent accord politique du G7 visant à fournir 50 milliards de dollars de prêts à l'Ukraine.

Il s'agit principalement d'armes et d'autres besoins urgents et d'utiliser les intérêts de ces actifs.

Cela doit être considéré comme une mesure qui peut compléter, et non remplacer, notre propre proposition d'utiliser les avoirs gelés en tant que tels à des fins de compensation.

Enfin, un projet de recommandation est également présenté sur la base de la résolution appelant le Comité des Ministres à continuer à soutenir l'Ukraine et à œuvrer en faveur d'une responsabilité totale, notamment par la mise en place d'un tribunal spécial et la conclusion d'un accord bilatéral avec l'Ukraine à cette fin.

Cette guerre d'agression brutale et illégale doit cesser.

Et la paix doit être fondée sur la justice pour ses victimes.

Le Conseil de l'Europe a entrepris des actions et des initiatives clés en matière de responsabilité, et notre Assemblée a souvent été à l'avant-garde de ces idées. Mais il est temps de voir des résultats concrets.

Les auteurs de ces crimes, et en premier lieu les dirigeants de l'État russe responsables de la conduite de cette guerre, y compris M. Poutine, doivent comprendre que leurs crimes ne resteront pas impunis et que la justice et le droit international prévaudront.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur le rapporteur.

La parole est à Mme Yelyzaveta YASKO, rapporteure de la commission des questions politiques et de la démocratie pour le deuxième rapport.

Vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin pour répondre au débat.

Vous avez la parole.

Mme Yelyzaveta YASKO (Ukraine, PPE/DC, Rapporteure): Chères et chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter nos corapporteurs. Nous discutons aujourd'hui de sujets similaires très importants dans le cadre d'un seul et même débat.

Les différentes composantes des crimes, les conséquences juridiques : que pouvons-nous faire pour protéger, pour contrer l'agression et pour examiner en profondeur, au niveau de l'identité culturelle, ce que crée l'agression russe ?

Le rapport sur le rôle des sanctions pour contrer la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine couvre de nombreuses questions importantes et cruciales. Depuis plus de deux ans, nous avons des milliers et des milliers de crimes commis par la Russie. En commençant par la déportation d'enfants ukrainiens, la détention illégale de civils, des douzaines, des centaines, des milliers de crimes dans le domaine de l'environnement : destruction de notre flore et de notre faune ; destruction de nos infrastructures, de notre énergie ; destruction de nos vies ; destruction de nos industries ; destruction de notre capacité de vivre librement, à entendre le chant des oiseaux. Car très souvent, toutes ces attaques réduisent à néant notre capacité de vivre et de respirer.

Pour nous, il s'agit absolument d'un mode de survie. Lorsqu'on nous demande si les sanctions sont efficaces, nous répondons que nous n'en avons peut-être pas besoin. Pour nous, c'est très douloureux à entendre, parce que les sanctions sont l'un des outils dont nous disposons et qui peut être imposé. Il existe un certain nombre de paquets de sanctions.

Oui, il y a des lacunes. Les sanctions posent des problèmes. Mais il n'en reste pas moins que les sanctions sont le seul outil efficace pour contrer immédiatement l'agression russe. Au cours de la première année d'agression, grâce aux sanctions, nous avons réussi à limiter l'économie russe pour mener la guerre contre l'Ukraine. Ce qui signifie qu'elle a commis moins de crimes.

Oui, il y a encore des milliers et des millions de crimes, mais tout de même. Dans ce rapport, nous couvrons un grand nombre de mesures importantes, comme par exemple le gel des avoirs de l'État russe, l'imposition de sanctions individuelles ciblées ainsi que l'introduction d'un plafond pour le prix du pétrole et de mesures de contrôle par des experts.

Grâce à ces sanctions, nous sommes en mesure d'avoir un impact direct sur l'accès de la Russie aux devises étrangères, de réduire les revenus que la Russie tire de l'exportation de son pétrole et d'empêcher les Russes de mettre la main sur des matériaux critiques, des machines, des biens à double emploi et des biens dont ils ont besoin pour produire les armes mortelles utilisées contre l'Ukraine.

Le nombre et la portée des sanctions imposées à la Russie sont sans précédent, ce qui en fait actuellement le pays le plus sanctionné au monde. Toutefois, selon l'étude publiée cette année par le groupe d'experts Yermak-McFaul sur les sanctions russes et le Kyiv School of Economics Institute, nous disposons de données indiquant qu'au cours des dix premiers mois de 2023, les importations russes en provenance des pays occidentaux d'articles essentiels pour son industrie militaire ont atteint une valeur de plus de 22 milliards d'euros. Près de 2 800 composantes étrangères ont été trouvées dans les armes russes, ce qui signifie que 95 % de ces armes sont produites par pas moins de 250 entreprises occidentales.

Nous ne pouvons pas être certains de ce chiffre. Nous pensons qu'il est beaucoup plus élevé.

En outre, la Russie a réussi à mettre en place une flotte fantôme composée de 300 à 600 vieux pétroliers naviguant sous différents pavillons, ce qui lui permet de commercialiser son pétrole sur les marchés internationaux à des prix proches du plafond imposé. Mais ces vieux pétroliers nous causent à tous de terribles dommages environnementaux. Le rapport souligne l'importance d'envisager la fermeture ou la mise en place de mesures restrictives pour les ports encore ouverts à cette flotte fantôme.

Nous devons nous assurer que la Russie n'est pas en mesure d'utiliser cette flotte fantôme. Actuellement, il existe également un certain nombre de failles et de lacunes que la Russie utilise par le biais de différents canaux. L'une des mesures que nous devons prendre collectivement est de veiller à ce que la banque de données douanières soit renforcée.

Nous devons veiller à ce que les restrictions financières soient renforcées. En particulier, il faut interdire à toutes les banques russes et biélorussiennes d'accéder au système de messagerie de paiement international SWIFT et élargir la liste des personnes sanctionnées pour y inclure les responsables de la persécution des prisonniers politiques que la Russie tente de tuer.

La résolution appelle les États membres et non membres du Conseil de l'Europe à rejoindre la coalition des pays qui imposent des mesures restrictives et à s'assurer que nous disposons d'outils de coordination efficaces pour partager les informations, veiller à la mise en œuvre des sanctions et à ce que le système de fabrication d'armes à l'intérieur de la Russie soit également sanctionné. Et ce, afin que ceux qui sont directement impliqués dans la commission des crimes de guerre soient responsables.

Cela concerne également le secteur privé. Quel que soit le nombre de mesures étatiques que nous imposons, nous devons également faire appel à la responsabilité des entreprises. La clause « Pas de russe » n'est pas seulement une expression, elle devrait être un code éthique que personne ne devrait enfreindre. La responsabilité pénale de ceux qui l'enfreignent devrait être engagée.

Notre rapport contient actuellement un certain nombre d'amendements dont nous allons discuter cet après-midi, et je demande à cette Assemblée de soutenir un certain nombre d'amendements importants.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie, Madame YASKO.

La parole est à Mme Evheniia KRAVCHUK, rapporteure, pour présenter le troisième rapport.

Comme vous le savez, vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin pour répondre au débat.

Mme Yevheniia KRAVCHUK (Ukraine, ADLE, Rapporteure): Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Merci aux rapporteurs et merci d'avoir organisé ce débat conjoint. Il est très important pour l'Ukraine.

Je pourrais probablement parler pendant des heures, et non uniquement sept minutes, du contenu de mon rapport, mais j'ai décidé d'emporter avec moi un petit ouvrage pour expliquer comment la Russie détruit notre identité. Il s'agit d'un livre publié à Kharkiv par les maisons d'édition Vivat et Faktor-Druk. Elles ont été attaquées en mai de cette année et je cite un témoin: « Les livres ont été brûlés en même temps que les personnes qui les imprimaient. Sept personnes sont mortes, 50 000 livres ont été brûlés. » Bien sûr, ce n'est qu'un petit exemple.

Et si nous parlons d'identité culturelle, de droits culturels, du droit d'accéder à la culture et de jouir de son propre patrimoine culturel, cela fait partie du droit international et des droits humains. La Fédération de Russie utilise le nettoyage culturel comme arme de guerre pour nier l'existence de la culture et de l'identité ukrainiennes, pour effacer les racines historiques, les valeurs, le patrimoine, la littérature, la langue et les traditions de l'Ukraine.

En Ukraine, nous disons que nous vivons une nouvelle renaissance du XXI^e siècle. Je vais vous expliquer comment cela fonctionne. Les Russes tuent des écrivains, détruisent le livre de cet écrivain et disent ensuite : « Vous n'avez jamais eu de littérature. Prenez notre littérature et utilisez-la comme la vôtre. »

Et il ne s'agit pas seulement de tuer des centaines de civils, de détruire des infrastructures civiles essentielles, il ne s'agit pas seulement de kidnapper des enfants, d'essayer de voler notre avenir, de voler notre passé, de ruiner les choses qui nous définissent en tant qu'Ukrainiens, de couper les racines de l'arbre. Plus d'un millier de biens relevant du patrimoine culturel ont été détruits ou endommagés par la Fédération de Russie. Dans le même temps, depuis 2014, jusqu'à 2 millions d'objets de musées ukrainiens ont été pillés et placés dans les collections des musées russes. Cela représente un cinquième des objets que nous avons encore dans les musées ukrainiens.

Les centres historiques d'Odessa et de Lviv, en raison des bombardements et des destructions récentes, ont été placés sur la liste des sites menacés de l'UNESCO en septembre 2023. Marioupol est notre douleur. Le théâtre de renommée mondiale et le musée d'art Kuindzhi ont été complètement détruits et les peintures de Kuindzhi et d'Aivazovsky ont été pillées. Des centaines de musées et d'œuvres d'art ont été détruits dans les régions de Kiev, Tchernihiv, Kharkiv et Kherson. Depuis 2014, des employés de l'Institut d'archéologie de l'Académie des sciences de Russie et du musée de l'Ermitage ont mené des fouilles illégales en Crimée occupée.

Chersonèse, le palais de Bakhchysarai, ainsi que de nombreux autres sites uniques, ne seront jamais vus sous leur forme reconnue. La Russie n'a pas abandonné ses habitudes impériales en présentant les monuments trouvés en Russie ukrainienne, en particulier à un public étranger. Elle utilise également cet argument pour faire valoir ses droits historiques sur les territoires ukrainiens. Dans le même temps, elle démolit les sites commémoratifs de l'Holodomor et détruit et emporte les archives. Le musée de l'Ermitage et la galerie Tretyakov conservent et exposent des milliers d'œuvres d'art volées à l'Ukraine, dans leur langue maternelle, le russe.

Les attaques russes ont également détruit de nombreuses bibliothèques et des travaux visant à anéantir tout ce qui est ukrainien sont délibérément menés dans les territoires occupés. Les villes, les villages et les autres unités administratives sont rebaptisés, les panneaux routiers et les rues ukrainiens sont remplacés par des panneaux russes, les manifestations culturelles et les expressions dans les écoles, les universités et les musées d'histoire locale doivent refléter l'histoire et les récits russes. Les forces d'occupation ont remplacé ces livres par des livres russes qui enseignent aux étudiants que la Russie est leur patrie et nient leur identité ukrainienne.

Cette politique se poursuivra jusqu'à ce que l'identité et l'espoir ukrainiens soient détruits, mais nous l'empêcherons et nous nous battons.

Chères et chers amis,

Comme je l'ai mentionné, la Fédération de Russie utilise le nettoyage culturel comme une arme de guerre dans le cadre de sa campagne plus large de violence extrême. Cet effacement culturel et la destruction ou le pillage délibéré et systématique des biens culturels constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et révèlent également, avec la rhétorique officielle de la Fédération de Russie pour justifier sa guerre d'agression, une intention génocidaire spécifique de détruire la communauté nationale ukrainienne ou du moins une partie de celle-ci, notamment par la destruction de l'identité et de la culture ukrainiennes. Cela fait partie de la campagne de génocide plus large menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et le peuple ukrainien.

Bien entendu, dans mon rapport, je parle de la réponse juridique. Nous disposons de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles. Mais, bien sûr, il y a des lacunes. Nous devons trouver des moyens juridiques pour les combler.

Evidemment, nous devons renforcer les cadres juridiques nationaux respectifs, et trouver un moyen de soutenir l'Ukraine, d'apporter une aide à la reconstruction. Je suis très heureuse que, pour la première fois lors de l'organisation de la conférence sur la reconstruction, cette fois-ci à Berlin, il y ait eu un panel séparé sur le patrimoine culturel. Comment pouvons-nous le reconstruire, comment pouvons-nous le conserver, comment pouvons-nous le protéger ? Et bien sûr, la meilleure façon est d'avoir des systèmes plus patriotiques, je dirais, pour protéger non seulement les personnes, le patrimoine culturel, mais aussi tout ce qui se trouve en Ukraine.

Pour conclure, il est évident que la Russie veut nous détruire. Bien sûr, elle veut nous tuer physiquement. Bien sûr, elle veut effacer le fait que nous sommes Ukrainiens. C'est pourquoi ils ont fait ce qu'ils ont fait avec les enfants qui ont été emmenés en Russie. Ils ont changé leurs certificats de naissance. Ils ont changé leurs noms et ils interdisent de les appeler Ukrainiens. Mais nous vaincrons, nous nous battons et nous vaincrons parce que, vous savez, quel est le nom de ce livre de Kharkiv ? Il dit : « Combattez, n'abandonnez pas. »

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame la rapporteure.

Nous accueillons maintenant M. Michael O'FLAHERTY, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Avant de vous donner la parole, j'aimerais préciser qu'il s'agit de son premier discours devant l'Assemblée qui l'a élu, et j'ajouterai qu'il s'est rendu à de nombreuses reprises en Ukraine avant même d'être élu et depuis également.

Monsieur O'FLAHERTY, vous avez la parole pour 5 minutes.

M. Michael O'FLAHERTY (Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe): Monsieur le Président, je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est un grand plaisir et un honneur d'être ici. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée.

L'Ukraine est ma priorité absolue pour défendre les droits humains de son peuple. C'est pour cette raison qu'elle a été le premier pays que j'ai visité lorsque j'ai pris mes fonctions en avril.

J'ai cinq préoccupations à l'heure actuelle, qui reprennent en grande partie les propos des rapporteurs. La première concerne les enfants déplacés, emmenés en Russie. Nous devons maintenir la situation, le sort de ces enfants en tête de nos agendas politiques internationaux tout en saluant, bien sûr, tous les efforts actuellement entrepris sous l'impulsion des autorités ukrainiennes.

Deuxièmement, nous ne devons pas oublier la situation des personnes vivant dans les territoires temporairement occupés. La situation des droits humains y est déplorable. Elle a été bien décrite dans un récent rapport des Nations unies. Nous avons des journalistes ici, aujourd'hui, à Strasbourg, qui ont parlé de la situation critique des journalistes dans les territoires occupés. En maintenant notre attention, n'oublions pas la Crimée, déjà occupée depuis un certain nombre d'années, et souvenons-nous de la situation particulière du peuple tatar, qui a fait l'objet d'un rapport important de mon prédécesseur, Mme Dunja Mijatović.

Troisièmement, nous devons répondre aux besoins humanitaires immédiats de l'Ukraine. Nous devons donc trouver les ressources et les capacités nécessaires pour reconstruire les écoles et fournir des logements aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Ensuite, il est important, en tant que rapporteur, de se concentrer sur la responsabilité pénale. Je salue les mises en accusation de la CPI. Je salue également les initiatives visant à mettre en place un tribunal sur le crime d'agression. Pour moi, peu importe la forme qu'il prendra, peu importe où il sera hébergé. Ce qui m'importe, c'est de m'assurer qu'il respecte les droits humains, en particulier les droits des victimes et des témoins. J'encourage vivement l'Ukraine à ratifier rapidement le Statut de Rome de la CPI. Nous devons tous

garder un œil sur le Registre des dommages et sur les futurs mécanismes d'indemnisation afin de nous assurer qu'ils ne se limitent pas à la reconstruction, mais qu'ils permettent de rendre une justice centrée sur les victimes.

Cinquièmement, enfin, je voudrais encourager tous les efforts à intégrer les droits humains dans les efforts et les initiatives en faveur de la paix et de la reconstruction. Je me félicite des résultats des récentes conférences de Berlin et de Lucerne. Toutefois, je souhaiterais une référence beaucoup plus spécifique et explicite aux systèmes, institutions et normes en matière de droits humains, car l'engagement explicite de ces éléments nous permettra d'améliorer nos preuves et d'obtenir des résultats plus durables.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Permettez-moi de conclure en vous assurant que je continuerai à accorder une grande attention aux droits humains du peuple ukrainien et que je me réjouis de le faire en étroite collaboration avec cette Assemblée.

Je me réjouis de pouvoir le faire dans le cadre d'une coopération très étroite avec cette Assemblée. Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur O'FLAHERTY, pour cette intervention.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer à plusieurs reprises.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous féliciter une nouvelle fois et vous souhaiter le meilleur pour vos nouvelles fonctions, auxquelles vous vous êtes aligné tout au long de votre vie. Les droits humains ont toujours été au cœur de vos préoccupations. Vous êtes toujours le bienvenu dans cette Assemblée, et c'est avec plaisir que nous vous écouterons.

Mes chers collègues,

Je vous rappelle que le scrutin pour l'élection de trois juges à la Cour européenne des droits de l'homme est en cours jusqu'à 12 h 05.

J'invite donc ceux d'entre vous qui n'ont pas encore voté à le faire.

J'ouvre maintenant le débat.

La parole est à M. Axel SCHÄFER.

M. Axel SCHÄFER (Allemagne, SOC, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

chers collègues,

Le Groupe des socialistes, démocrates et verts soutient ces rapports. Ils sont importants pour nous et c'est une bonne tradition au sein de cette Assemblée que de toujours essayer d'avancer positivement dans cette voie.

Cette fois pourtant, il s'agit d'un cas particulier – lié à la dignité de notre Assemblée. Nous devons reconnaître ici nos propres erreurs. La majorité de l'Assemblée a commis une erreur en réintégrant les députés de la Fédération de Russie. Reconnaître ses propres erreurs, voilà bien une des difficultés majeures en politique. On reconnaît ces erreurs en en parlant et en en tirant les enseignements. Si on en parle, il faut rappeler l'enjeu.

La guerre, c'est grave. Mais ici, il s'agit de l'anéantissement d'un pays, de l'anéantissement d'une ethnie, de l'anéantissement de l'histoire. Je le dis très clairement en tant qu'Allemand ; il n'y a qu'un seul exemple au cours des 100 dernières années où l'on a tenté quelque chose de comparable. Le 1er septembre 1939, Hitler et la Pologne. Cela aussi fait partie des vérités très difficiles à dire aujourd'hui. C'est pourquoi ces rapports doivent nous servir à nous assurer nous-mêmes, et c'est est notre tâche quotidienne, par des discussions, des échanges – bien sûr toujours critiques et ouverts.

Nous devons prendre ces rapports comme un engagement. Nous, députés des parlements nationaux de la première et de la deuxième chambre, venus de 46 pays pour nous en faire l'écho dans nos propres pays. Là est notre engagement à soutenir chaque jour la survie de l'Ukraine. C'est de cela qu'il s'agit, de la survie de l'Ukraine.

Permettez-moi une remarque personnelle ; la ville jumelle de Bochum est Donetsk. Il y a 20 ans, j'y étais l'un des observateurs électoraux avec M. Kimmo KILJUNEN, pendant la Révolution orange. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, nous sommes toujours dans ce Parlement et nous nous battons pour la cause commune — comme à l'époque, mais aujourd'hui dans des conditions bien différentes.

Faisons tout pour que ces excellents rapports contribuent à la survie de l'Ukraine. Merci beaucoup.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur SCHÄFER.

Au nom du Groupe du Parti populaire européen, la parole est à M. Emanuelis ZINGERIS.

M. Emanuelis ZINGERIS (Lituanie, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Aujourd'hui est un jour historique pour notre Assemblée. Enfin, nous sommes réunis ici pour ce procès pré-Nuremberg, même si nous n'avons pas remporté la victoire contre cette terrible agression, contre nous, contre l'Europe. Il ne s'agit pas seulement d'une agression contre l'Ukraine. C'est une agression contre nous, contre nous tous. Les mots prononcés par Moscou sont contraires à notre système démocratique.

Mon collègue du parti social-démocrate vient de vous parler des huit années pendant lesquelles nous avons lutté dans cette chambre pour supprimer la délégation russe. MM. Petr TOLSTOI et Leonid SLUTSKIY et d'autres ont dit devant moi, en regardant Mme Kara-Murza, qui était assise ici, qu'ils déclaraient que vous seriez très bientôt dans notre prison et que vous seriez éliminée de la vie russe.

Tout d'abord, ils ont éliminé les démocrates russes et les ont tués un par un. Deuxièmement, ils voudraient anéantir les pays voisins qui possèdent des systèmes démocratiques. Pourquoi ont-ils invité l'Ukraine ? Parce que l'Ukraine possédait un système démocratique et montrait au monde qu'une autre vie était possible, même si une partie des Ukrainiens parlaient russe. C'était un danger mortel pour le régime de Poutine de voir ces Ukrainiens russophones qui sont en relation avec les Russes asservis et captifs dans la Fédération de Russie. La liberté bactérienne, qui les effraie tant, était dangereuse, si bien qu'ils ont décidé d'envahir et de tuer les Ukrainiens. Eh bien, ils sont libres, et ils ont des élections libres et équitables. C'est la raison pour laquelle le 28 novembre 2018, lorsque la Lituanie, pendant la présidence de l'Union européenne, a invité toute l'Ukraine à devenir membre d'un accord d'association avec l'Union européenne, M. Poutine a prononcé devant toutes les délégations et à l'adresse de M. Ianoukovitch : « Si vous signez, vous serez éliminé ». Il s'agissait d'une association avec l'Union européenne, pas de l'OTAN.

Dans ce cas, nous célébrons aujourd'hui l'événement. Je suis très heureux de voir Mme Yevheniia KRAVCHUK et Mme Yelyzaveta YASKO ainsi que tous les membres de la délégation ukrainienne. L'Union européenne vient d'ouvrir les négociations sur votre future adhésion à l'Union européenne. C'est la réponse au président Poutine et ce sera de notre côté le souvenir de ce que Martin Luther a affiché devant l'église toutes les listes des engagements de la nouvelle Église évangélique réformée allemande. La liste de la honte, Madame Yelyzaveta YASKO, la liste de la honte de toutes nos entreprises, lituaniennes, grecques, je suis désolé, italiennes et autres, qui font des affaires avec la Russie et approvisionnent à l'armée russe. Si vous vous souvenez, Monsieur le Président, lors de notre conférence de Vilnius, le rapport le plus important a été rédigé par le procureur général de Lituanie. Il portait sur le fait que le FSB russe mettait nos entreprises sur la sellette et en faisait des agents d'influence. Ainsi, les entreprises ne se contentent pas d'éviter les sanctions ou de les contourner, elles deviennent un système permanent d'agents de la Russie.

De mon point de vue, nous devrions organiser cette liste ouverte de la honte de toutes nos entreprises qui contournent les sanctions.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur ZINGERIS.

Je vous remercie.

Au nom du Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique, M. Oleksii GONCHARENKO.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Porte-parole du groupe): Merci.

Il faut que l'on parle sérieusement.

Oui, l'empire russe est un colosse aux pieds d'argile, et la raison pour laquelle il existe encore, c'est qu'il a trois piliers : le gaz, le pétrole, l'acier. Telle est la réalité. Et après plus de deux ans d'invasion à grande échelle, après plus de dix ans de guerre en Ukraine, que voyons-nous du point de vue des sanctions ?

En mai, donc le mois dernier, la Russie est redevenue le premier fournisseur de gaz de l'Union européenne. Plus que les États-Unis d'Amérique. Du gaz naturel liquéfié. Et je tiens à vous rappeler que la Russie gagne 100 milliards de dollars par an rien qu'avec le gaz. Et une partie de cette somme, une grande partie, provient toujours de l'Europe. Le budget militaire russe est presque équivalent, un peu plus de 100 milliards de dollars.

À titre de comparaison, après deux ans de débats, les pays européens ont finalement décidé, au sein du G7, que les dividendes des avoirs russes gelés iraient à l'Ukraine. La première tranche sera de 1,4 milliard. Quant à la Russie, elle reçoit 100 milliards de dollars en provenance du gaz. Et nous nous demandons : pourquoi la guerre continue-t-elle ?

Allons plus loin. L'acier. L'acier russe est envoyé en Europe. Enfin, pas l'acier mais des semi-produits : des brames d'acier, du minerai de fer. L'Europe l'utilise et en tire des milliards d'euros. Rien qu'en décembre et novembre de l'année dernière, 500 000 tonnes de brames d'acier en provenance de Russie sont entrées sur le marché européen. Et, soit dit en passant, à des prix très bas, tuant ainsi l'industrie métallurgique européenne.

Et vous vous demandez pourquoi l'Europe ne peut pas produire des obus, des chars et tout ce qui est nécessaire pour arrêter l'agresseur. Parce que la Russie détruit l'industrie métallurgique européenne, crache sur toutes les normes écologiques de son pays, ne donne pas la possibilité de soutenir l'écologie et l'environnement ici, et détruit la capacité industrielle de l'Europe. Et cela continue. Les magnats et les oligarques russes deviennent de plus en plus riches. Et il n'y a pas de magnats en Russie, ce sont toutes les poches de Poutine.

M. Lisin, officiellement l'homme russe le plus riche, c'est-à-dire la poche la plus profonde de Poutine, ne fait l'objet d'aucune sanction. Pourquoi ? Parce qu'il possède une petite usine en Belgique.

J'ai parlé avec le Premier ministre belge. Il m'a dit : « Vous savez, 500 personnes travaillent là-bas, nous ne pouvons rien faire contre lui ». Je pense que la Belgique peut faire quelque chose avec 500 personnes, aidons ces gens, mais ne les laissons pas être les otages de Poutine qui les utilise pour continuer cette guerre horrible. Et pourtant, M. Lisin ne fait pas l'objet de sanctions. Que faut-il donc faire ?

Le gaz russe devrait être complètement interdit en Europe. L'acier russe devrait être complètement interdit. Les semi-produits sidérurgiques russes, les brames d'acier, le minerai de fer, le minerai de fer brut, tout devrait être complètement interdit ici, parce que maintenant c'est de la folie. Les Russes reçoivent cet argent et, avec cet argent, ils financent des attaques terroristes, des sabotages à Berlin, des meurtres à Salisbury, partout.

Sommes-nous fous ici ? Ou allons-nous enfin tirer de véritables leçons et mettre un terme à cette aide ?

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur GONCHARENKO.

Au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, M. Damien COTTIER.

M. Damien COTTIER (Suisse, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Le crime d'agression est le pire de tous les crimes car il contient en lui le ferment de tous les autres. C'est le constat que notre Assemblée avait déjà fait l'année dernière sur la base du rapport que j'avais eu l'honneur de présenter, et je remercie M. Davor Ivo STIER de s'y référer et de donner un suivi à cet important rapport.

Comme il l'a mentionné, malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée : elle s'est au contraire détériorée et elle nécessite d'autant plus une action de la communauté internationale, et notamment du Conseil de l'Europe et des pays qui le composent.

J'aimerais remercier les trois rapporteurs : nous avons trois rapports ici excellents et très fouillés. Je dois avouer que c'est un peu un *challenge* et c'est un peu frustrant de parler de ces trois rapports en 3 minutes, puisqu'ils mériteraient tous un débat approfondi.

M. Davor Ivo STIER l'a rappelé, c'est l'importance de différents instruments légaux, juridiques, internationaux qui existent déjà, en particulier le Registre des dommages qui a été créé et qu'il faut continuer de promouvoir et mettre véritablement en vigueur. Et, par ailleurs, nous devons continuer de travailler et son rapport, de ce point de vue, est extrêmement fort et donne vraiment le suivi qui est nécessaire. Nous devons continuer à travailler sur ce tribunal ad hoc pour le crime d'agression que notre Assemblée a été la première à demander et qui doit maintenant être mis sur pied.

Alors, est-ce que la formule d'un accord spécifique entre l'Ukraine et le Conseil de l'Europe et un accord partiel élargi est la meilleure ? Peut-être pas, mais c'est celle qui est réaliste aujourd'hui, c'est celle qui est possible et qui nous permet d'avancer. Je crois, au nom du Groupe ADLE, que c'est cette manière-là que nous devons choisir et appuyer véritablement avec volonté ces efforts.

Pourquoi dis-je : « peut-être pas la meilleure ? ». Car il aurait fallu, au fond, une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il faut le support le plus large possible. Actuellement, nous n'en sommes pas là, mais la résolution laisse ouverte cette question avec la possibilité d'un appui ultérieur de l'Assemblée générale et je crois que c'est une excellente piste. Je félicite le rapporteur à ce sujet.

J'aimerais me réjouir d'avoir entendu aujourd'hui le Commissaire aux droits de l'homme : merci, Monsieur O'FLAHERTY, d'être présent. Vous vous étiez engagé à avoir un dialogue permanent avec notre Assemblée et les choses se font. C'est la deuxième fois que nous avons l'occasion de vous rencontrer cette semaine et je crois que c'est véritablement une nouvelle manière de fonctionner que j'aimerais saluer, et aussi dans le cadre de ce conflit ukrainien dont vous faites votre priorité – et c'est une excellente chose.

Je me réjouis que le nouveau Secrétaire Général que nous avons élu hier ait aussi positionné très clairement, dans sa première déclaration, l'Ukraine comme sa toute première priorité et les mécanismes dont nous parlons aujourd'hui comme étant des pistes sur lesquelles l'ensemble de notre institution devra travailler fortement.

Je félicite aussi les deux autres rapporteuses, Mme Yelyzaveta YASKO et Mme Yevheniia KRAVCHUK, pour l'excellent rapport qu'elles livrent sur la question des sanctions ou de l'utilisation des montants gelés. Nous devons évidemment faire très attention, sur la question juridique, de véritablement avoir des procédures qui sont inattaquables parce que nous défendons ici des valeurs et nous ne pouvons pas les fouler au pied dans la réponse à cette agression. Les États doivent être conscients de cela et ils le sont.

Madame KRAVCHUK, ce que vous dites est extrêmement important sur l'effacement culturel : il y a déjà des normes de droit international qui sont valables, mais il faut probablement les développer. Nous soutiendrons, au nom du Groupe ADLE, les propositions que vous faites.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur COTTIER.

Au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne, M. Paul GAVAN.

Vous avez la parole.

M. Paul GAVAN (Irlande, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à féliciter les trois rapporteurs.

Comme l'a dit le dernier orateur, il est très difficile de répondre aux trois rapports en seulement trois minutes.

Je vais probablement me concentrer sur le rapport sur les sanctions parce que je m'intéresse particulièrement à cette question.

Pour être clair, avant tout, la guerre de la Russie contre l'Ukraine est une violation flagrante du droit international et une agression à grande échelle de l'armée russe contre le peuple ukrainien, et elle doit être condamnée.

Je crois aux sanctions. Je suis assez âgé pour me souvenir des sanctions qui se sont avérées efficaces contre l'ancien régime d'apartheid en Afrique du Sud il y a plusieurs décennies.

Les sanctions sont donc très importantes.

L'Union européenne a lancé sa 14e série de sanctions à ce stade.

Pourtant, nous savons – et d'autres orateurs l'ont déjà souligné – qu'il y a, et le rapport le souligne aussi, des lacunes et des failles très importantes.

Je suppose que je commencerai par mon propre pays.

Notre gouvernement a beaucoup soutenu le peuple ukrainien. Mais le centre irlandais de services financiers est inondé de milliards d'argent russe appartenant à des oligarques.

Le responsable de l'association de lutte contre le blanchiment d'argent au sein du ministère des finances a d'ailleurs admis que les lois dont nous disposons ne sont tout simplement pas efficaces, pas efficaces. Cet argent continue à circuler, à aller aux oligarques.

Il est certain que nous devons vraiment nous attaquer à ce problème.

Comme l'a dit M. Oleksii GONCHARENKO, il y a d'énormes lacunes.

Je pourrais citer n'importe quel pays, mais je suppose que le seul - et je ne m'en prends pas particulièrement à l'Allemagne – mais il est extraordinaire de voir combien d'entreprises allemandes sont encore actives en Russie : 63 entreprises allemandes, dont Siemens, Bayer et Storck. Deux des plus grandes banques allemandes, la Commerzbank et la Deutsche Bank, sont toujours actives en Russie.

Les données douanières indiquent que 28 voitures de luxe Maybach fabriquées par la société allemande Mercedes-Benz sont entrées au Belarus l'année dernière, très probablement en direction de la Russie, selon le *Financial Times*.

Les sanctions doivent donc être efficaces, c'est le message clé.

Les rapports contiennent un certain nombre de recommandations qui méritent toutes d'être prises en considération.

Le point de vue de la Gauche unitaire européenne est que nous devons continuer à soutenir toutes les actions contre les auteurs de crimes de guerre, quels qu'ils soient, en imposant des sanctions et en utilisant les institutions multilatérales telles que la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice comme mécanismes pour obliger les agresseurs à rendre compte de leurs actes.

Mais j'en viens à l'éléphant dans la pièce. L'éléphant est le suivant.

Nous soutenons à 100 % les sanctions contre la Russie. Mais pourquoi ne parle-t-on pas de sanctions contre Israël ? 35 000 êtres humains ont été massacrés, dont 75 % de femmes et d'enfants.

Nous minons la crédibilité de cette institution en continuant à refuser de parler de la nécessité de sanctions contre le génocide en cours contre le peuple palestinien.

Nous devons aborder cette question.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur GAVAN.

Dans le débat, la parole est à Mme Petra BAYR.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC): Merci, Monsieur le Président,

Concernant la poursuite de très nombreuses atrocités qui se produisent actuellement en Russie, si ce sont des individus qui doivent être poursuivis, c'est la Cour pénale internationale qui jouera un rôle central dans les poursuites.

Cette semaine encore, la Cour pénale internationale a émis un mandat d'arrêt contre le chef de l'armée russe M. Valeri Guerassimov et contre l'ex-ministre de la Défense M. Shoïgu pour des crimes de guerre présumés. Et j'aimerais rappeler qu'en 2023 déjà, deux mandats d'arrêt ont été émis par la Cour pénale internationale contre Poutine d'une part et – c'est assez paradoxal – contre la commissaire présidentielle russe aux droits de l'enfant, Mme Maria Lvova-Belova ; à savoir précisément pour enlèvement d'enfants – d'enfants ukrainiens dans des territoires occupés en Russie et au Bélarus.

Les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale sont exécutoires dans tous les pays. Les pays qui sont membres du Statut de Rome sont même obligés d'exécuter ces mandats d'arrêt si une personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt entre sur leur territoire.

Et je profite de l'occasion pour souligner que la Cour pénale internationale est très mal financée, que les contributions qu'elle reçoit ne suffisent souvent pas. Je voudrais également signaler qu'il existe un fonds pour les victimes au sein de la CPI, qui peut tout à fait aider à la reconstruction, mais aussi au soutien psychologique et individuel des personnes qui ont été victimes de telles atrocités de masse, de telles grandes atrocités.

Donc, s'il vous plaît, si vous avez la possibilité – et j'indique également dans mon rapport sur la question de la violence sexuelle dans les conflits armés que l'on peut pré-affecter l'argent que l'on peut donner au fonds pour les victimes, et que l'on peut dire, par exemple, que cela doit profiter à certains groupes de victimes –, parlez peut-être chez vous aussi avec vos gouvernements pour voir s'il n'y aurait pas plus de moyens pour poursuivre ces crimes.

Et permettez-moi d'ajouter, en comparaison avec nous, qui sélectionnons les juges avec une forte composante parlementaire et les envoyons à la Cour européenne des droits de l'homme, que la sélection des juges à la Cour pénale internationale est beaucoup plus fragile et beaucoup plus souvent due à des intérêts politiques quelconques. Je mentionne cela parce que je voudrais vraiment souligner que si vous choisissez ce matin jusqu'à 12 heures les juges à élire pour l'Autriche, la Serbie et la Finlande, alors s'il vous plaît, tenez compte des recommandations que la commission donne. Nous attachons beaucoup d'importance à l'impartialité et à la qualification, et je vous prie de ne pas vous laisser abuser par un quelconque gouvernement pour quelque jeu que ce soit, mais de suivre les recommandations de la commission.

Merci.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA, du Groupe du Parti populaire européen.

Vous avez la parole.

Mme Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA (Lettonie, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier tous les rapporteurs et tous les experts des différentes commissions pour le travail dévoué qu'ils ont accompli en vue de l'élaboration de ces rapports très importants.

En ce qui concerne le rapport sur « Les questions juridiques et les droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine », je voudrais souligner quelques sujets concrets qui y sont abordés.

Tout d'abord, l'ordre international actuel fondé sur des règles ne pourra être sauvegardé que si une responsabilité globale est assurée. Un tribunal spécial doit être créé dès maintenant.

Je suis favorable à la suggestion de créer un tribunal spécial sous les auspices du Conseil de l'Europe. Mais ce qui compte, c'est qu'il bénéficie d'un soutien interrégional et qu'il soit en mesure de poursuivre les principaux auteurs du crime d'agression.

Pour la Lettonie, il est de la plus haute importance que le tribunal spécial soit efficace, qu'il exclue l'impunité, qu'il garantisse la justice pour l'Ukraine, qu'il serve de moyen de dissuasion pour de futures agressions et qu'il soutienne l'ordre international fondé sur des règles.

Deuxièmement, tous les crimes internationaux, génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, tels que mentionnés au paragraphe 14, doivent être examinés et leurs auteurs condamnés.

Depuis hier, la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre Sergueï Choïgou et Valeri Guerassimov. Nous pouvons sans aucun doute ajouter leurs noms à la liste des personnes recherchées.

Troisièmement, je voudrais souligner le paragraphe 15 de la résolution, notamment en ce qui concerne les avoirs gelés de l'État russe, nous avons établi un Registre des dommages et les principes de Riga ont été adoptés pour en garantir le fonctionnement efficace du registre.

Avec ce rapport et les rapports précédemment approuvés sur le soutien à la reconstruction de l'Ukraine, nous avons créé une base juridique sur la manière de saisir et de transférer légalement les avoirs gelés de l'État russe à l'Ukraine.

Tout dépend maintenant de la volonté et du courage des gouvernements de mettre en œuvre ces mesures.

Chers collègues, nous discutons de deux autres rapports très importants.

Tous ces aspects sont absolument essentiels.

Il y a quelques jours, l'Union européenne a adopté le 14e paquet de sanctions contre la Russie pour la poursuite de sa guerre illégale contre l'Ukraine.

Il est clair que les sanctions et notre unité doivent réduire la capacité financière et militaire de la Russie.

Entre-temps, nous devons continuer à renforcer les régimes de sanctions et à prévenir toute faille.

De nombreux pays suivent de près notre réaction. Si notre réponse n'est pas ferme, je crains que dans un avenir proche, les agressions se multiplient dans le monde entier.

Pour conclure, en ce qui concerne l'effacement de l'identité culturelle et la politique de russification, il s'agit malheureusement de pratiques habituelles de la Russie ; mon pays en a fait l'expérience lors de la période d'occupation, et même des siècles qui l'ont précédée.

En effet, la Fédération de Russie se sert du nettoyage culturel comme arme de guerre dans le cadre de sa campagne plus large de violence extrême.

Effacer les racines historiques, les valeurs, les traditions et la langue, telle est l'approche de la Russie, non seulement dans ses pays voisins, mais aussi à l'intérieur d'elle-même.

Merci, chers collègues.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'oratrice suivante dispose de 3 minutes, Mme Olena KHOMENKO.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CE/AD): Chers collègues,

Aujourd'hui, dans cet hémicycle, nous avons un débat complet et historique sur des questions d'une importance cruciale pour les Ukrainiens.

Je tiens à saluer l'énorme travail réalisé par les rapporteurs, Mme Yevheniia KRAVCHUK, Mme Yelyzaveta YASKO et M. Davor Ivo STIER, pour mettre l'accent sur les terribles crimes de guerre russes et l'effacement de notre identité nationale, ainsi que sur l'importance de la responsabilité de ces crimes et de la justice pour le peuple ukrainien.

L'une des plus grandes atrocités commises au cours de cette guerre est la déportation forcée d'enfants ukrainiens, suivie de l'éradication systématique de l'identité nationale des enfants par la russification, la militarisation et l'endoctrinement, en brûlant les livres ukrainiens, en interdisant la langue ukrainienne dans les écoles et en niant systématiquement l'existence de l'Ukraine en tant qu'État indépendant et des Ukrainiens en tant que nation.

L'enlèvement et le transfert illégaux d'enfants ukrainiens constituent non seulement un crime contre l'humanité, mais aussi une atteinte à l'avenir de l'Ukraine.

Au fil du temps, ces enfants perdent leur lien avec leur foyer et leur culture et certains peuvent même être enrôlés dans la machine militaire de l'ennemi. Poutine et Lvova-Beleva ne sont pas les seuls responsables de ces crimes graves. Il existe en Russie un vaste réseau de criminels, y compris des fonctionnaires, qui mettent en œuvre cette politique systématique.

Les sanctions sont un outil essentiel de notre arsenal pour affaiblir la machine militaire russe et obliger les responsables à rendre des comptes ; toutefois, les demi-mesures et les sanctions superficielles qui se contentent de cocher la case sont insuffisantes. Elles permettent aux capacités militaires de l'ennemi de perdurer et ne reflètent pas la gravité de notre engagement.

Notre régime de sanctions actuel doit être renforcé pour combler les lacunes et les failles que les atrocités russes exploitent.

Il s'agit notamment d'élargir la portée des sanctions pour cibler les secteurs critiques tels que les télécommunications et d'autres sections, et d'assurer une coordination internationale complète pour empêcher tout contournement.

Nos actions doivent refléter notre détermination. Toute autre attitude équivaldrait à de la complicité.

Pour tous les Ukrainiens, le temps est compté pour gérer toutes les conséquences causées par la Fédération de Russie. Cela signifie non seulement imposer et appliquer des sanctions, mais aussi fournir tout le soutien militaire et humanitaire nécessaire pour assurer leur survie et leur victoire.

Plus nous hésitons, plus l'agresseur se renforce et plus il y a de vies perdues.

Le récent Sommet pour la paix a souligné la nécessité d'une paix globale, juste et durable. Parmi les aspects essentiels, on peut citer la nécessité d'échanger tous les prisonniers de guerre et le retour de tous les enfants ukrainiens déportés et déplacés illégalement, ainsi que celui de tous les autres civils ukrainiens détenus illégalement. Tous doivent retourner en Ukraine.

Aidez-nous à mettre en œuvre ce programme de paix et à garantir une paix juste et durable. Nous devons accroître la pression et les sanctions à l'encontre de la Russie.

Merci, chers collègues.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Roland BÜHEL, pour l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Roland Rino BÜCHEL (Suisse, ADLE): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je suis vraiment désolé, je dois prendre une position contraire.

Nous venons d'entendre que les sanctions seraient la panacée. Je dois dire que je ne partage pas cet avis. La gauche unitaire européenne, par la bouche de M. Paul GAVAN, vient de réclamer plus de sanctions. Nous l'avons entendu – plus de sanctions. Nous l'entendrons encore dans de nombreuses interventions – plus de sanctions. L'Allemagne est mise au pilori. J'ai également entendu le même anathème au sujet de la Belgique. D'autres pays seront probablement mis au pilori par la suite. Êtes-vous vraiment convaincus que les sanctions contre la Russie servent à quelque chose ? En êtes-vous vraiment convaincus ? Êtes-vous convaincus qu'arrêter de s'approvisionnement en pétrole et en gaz russes ne revenait pas à se tirer une balle dans le pied ?

Beaucoup de monde, beaucoup d'économistes sont convaincus que ce n'est pas une bonne chose, que c'est une erreur de tir. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas le comprendre, pourquoi ne voulons-nous pas le comprendre ici dans cette salle ?

Les sanctions sont un échec. Elles ne fonctionnent pas, l'économie russe s'est malheureusement renforcée. Et que s'est-il passé dans nos pays ? Les gens, les gens normaux ne peuvent plus payer l'énergie. C'est même pire ; les sanctions fonctionnent, mais elles fonctionnent contre nos propres citoyens, pour lesquels nous sommes pourtant là.

Je ne pense pas que quelque chose qui est un échec, qui n'a aucun d'effet, puisse s'améliorer parce qu'on en rajouterait. Aussi suis-je convaincu que cette course à l'augmentation des sanctions n'est pas une bonne chose. Cela ne nous aidera pas à mettre l'adversaire, l'ennemi russe, sur la touche. Par contre, cela contribuera à compliquer encore la vie de nos propres citoyens.

C'est pourquoi j'estime que nous ne sommes pas sur la bonne voie avec les sanctions, avec la dérive, avec l'appel aux sanctions.

Merci beaucoup.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Titus CORLĂȚEAN.

M. Titus CORLĂȚEAN (Roumanie, SOC): Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Très complets, détaillés, objectifs : de très bons rapports. Je voudrais féliciter les trois rapporteurs pour leur travail remarquable et très professionnel.

Dans ma brève intervention, je me concentrerai plus particulièrement sur la question de la responsabilité des crimes commis par la Russie et ses dirigeants politiques et militaires. Je fais référence au crime d'agression, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et au génocide.

M. Davor Ivo STIER, mais aussi Mmes Yelyzaveta YASKO et Yevheniia KRAVCHUK, décrivent très précisément les atrocités commises par la Russie en Ukraine, contre l'Ukraine et la nation ukrainienne, atrocités qui « ont causé la mort, des destructions, des dommages environnementaux et le déplacement massif de populations à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine. » – je cite le premier rapport.

La question de la responsabilité est un élément clé de notre discussion car tous ces crimes violent les fondements de la société internationale tels qu'ils ont été établis par la Charte des Nations Unies en 1945. La conséquence est que nous avons tous l'obligation de réagir, de confirmer la responsabilité de ces crimes, de rejeter l'impunité et de ne pas accepter le fait que l'emploi et l'usage illégal de la force puissent être interprétés comme une alternative au fonctionnement normal de la société internationale basée sur des règles. L'obligation de rendre des comptes et la création d'un tribunal spécial chargé de punir le crime d'agression constituent donc un élément clé de notre discussion.

Je voudrais souligner, dans ce contexte, que la source originelle du crime d'agression tel qu'il est établi dans le droit international est la Convention de Londres de 1933 pour la définition du crime d'agression. À l'époque, c'est le ministre roumain des Affaires étrangères Nicolae Titulescu et, paradoxalement, le ministre soviétique Maksim Litvinov qui ont proposé conjointement la toute première définition internationale du crime d'agression. C'est d'ailleurs cette source qui a été utilisée le 3 mars 2014 à Bruxelles par les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne afin de condamner la Russie pour l'annexion illégale de la Crimée, pour le crime d'agression.

J'espère donc vraiment que ce qui est proposé et souligné dans le rapport de M. Davor Ivo STIER, par exemple, le rôle spécial que joue actuellement le Conseil de l'Europe dans la rédaction, la négociation et la finalisation d'un accord bilatéral entre le Conseil de l'Europe et l'Ukraine, ainsi que d'un accord élargi et partiel qui ouvrira les portes aux autres membres de la société internationale, deviendra une réalité.

Je souligne qu'il s'agit d'une plateforme européenne et d'une solution européenne permettant à l'ensemble de la société internationale de participer au processus et de sanctionner le crime d'agression.

J'espère vraiment qu'au cours de la deuxième partie de cette semaine, mon pays, la Roumanie, qui est un plus grand partisan et contributeur à ce processus, et à Bucarest, le groupe central finalisera – ou au moins conseillera substantiellement de finaliser cet accord – et soulignera certainement aussi la nécessité d'établir un régime de sanctions encore plus fort, et de s'assurer que le système de compensation pour les dommages sera mis en place.

Je soutiendrai fermement et voterai en faveur de l'adoption des trois résolutions et du projet de recommandation.

Je vous remercie de votre attention.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à votre voisine, Mme Lise CHRISTOFFERSEN.

Mme Lise CHRISTOFFERSEN (Norvège, SOC): Monsieur, le Président.

Chers collègues,

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine est entrée dans sa troisième année. Tous nos États membres partagent l'obligation indéniable de soutenir l'Ukraine dans sa résistance héroïque contre l'agresseur.

Le combat de l'Ukraine est notre combat. En fait, leur combat est le combat pour une Europe démocratique, où les gens peuvent vivre leur vie en liberté. C'est un combat pour les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Nous sommes donc tous tenus de continuer à soutenir l'Ukraine par tous les moyens.

Pour l'instant, ce soutien est essentiellement militaire, sous la forme de livraisons d'armes et de leur utilisation. Même si cela ne fait pas l'objet d'un débat aujourd'hui, je voudrais mentionner que la Norvège vient d'ouvrir une nouvelle usine de missiles, en partie pour reconstituer nos propres stocks après les dons à l'Ukraine, et en partie pour continuer à fournir à l'Ukraine des systèmes de missiles modernes.

Aujourd'hui, nous avons devant nous trois rapports traitant de différents aspects de notre soutien à l'Ukraine. Ils traitent des réparations de guerre, de la création d'un tribunal pénal sous les auspices du Conseil de l'Europe et de la protection de l'identité et du patrimoine culturels ukrainiens. Tous ces rapports sont importants.

Néanmoins, je pense que la chose la plus importante à l'heure actuelle est de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appliquer les sanctions imposées à la Russie. Nous devons impliquer davantage de pays, combler les lacunes et, surtout, veiller à ce que les sanctions adoptées soient effectivement appliquées. Il est de la plus haute importance d'affaiblir autant que possible la capacité économique de la Russie.

Malheureusement, le Comité norvégien d'Helsinki a découvert de nombreuses violations des régimes de sanctions. Son rapport montre que de grandes quantités de biens de guerre sanctionnés circulent directement de l'Europe vers la Russie. La Turquie est une porte d'entrée essentielle. En outre, certains pays occidentaux sont à l'origine d'importants flux directs de marchandises sanctionnées, notamment la Pologne, l'Allemagne et la Lituanie, cette dernière expédiant des marchandises sanctionnées en partie via le Bélarus. J'espère qu'il ne s'agit pas de la partie émergée d'un iceberg. En tant que parlementaires, nous avons l'obligation de vérifier le statut de l'application des sanctions dans notre pays.

Enfin, un tribunal sous les auspices du Conseil de l'Europe pourrait être une bonne idée. La saisie des avoirs russes gelés est une question difficile, dont la résolution pourrait prendre du temps. En attendant, tous les États membres du Conseil de l'Europe devraient s'entendre sur les contributions financières à apporter à la reconstruction de l'Ukraine lorsque cette terrible guerre sera terminée. J'espère que ce sera bientôt le cas.

Je vous remercie de votre attention.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est maintenant à M. Lőrinc NACSA.

M. Lőrinc NACSA (Hongrie, PPE/DC): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je pense que, comme tout le monde dans cette salle, la Hongrie condamne l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Nous pensons que la guerre n'est la solution à aucun conflit.

En cette période de guerre turbulente, la Hongrie a fait preuve de solidarité en soutenant l'Ukraine de diverses manières.

En plus de l'aide humanitaire importante, telle que les opérations de secours, de réhabilitation et de développement en Ukraine, y compris l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, nous fournissons une assistance continue aux réfugiés qui arrivent en Hongrie en provenance de l'Ukraine. Hier encore, 10 800 personnes sont arrivées en Hongrie.

Nous sommes déterminés à développer une coopération multiforme avec l'Ukraine.

L'Ukraine est notre partenaire et voisin important et abrite une minorité hongroise considérable. Bien entendu, les droits de cette minorité sont également très importants pour nous.

La Hongrie est d'avis que les auteurs des crimes internationaux les plus graves doivent être tenus pour responsables, d'une manière conforme au droit international.

Le Core Group n'a pas de lien formel avec le Conseil de l'Europe et ses organes statutaires. Les discussions au sein du Conseil de l'Europe doivent être transparentes, d'autant plus que certains États membres, dont la Hongrie, ne participent pas aux travaux du Core Group. Et toute implication du Conseil de l'Europe, au-delà de son mandat actuel, dans le processus menant à la création éventuelle d'un tribunal spécial et d'autres instances, devrait être fondée sur une décision unanime des États membres du Conseil de l'Europe.

D'autre part, nous sommes fermement convaincus que les sanctions nationales ne peuvent être imposées que par les représentants politiques élus du pays concerné.

Ces décisions font partie des compétences d'un pays en matière de politique étrangère, fermement ancrées dans sa souveraineté nationale.

La Hongrie est attachée à une résolution pacifique de ce conflit dévastateur au cœur de l'Europe dès que possible. C'est pourquoi nous soutenons toutes les initiatives visant à entamer des négociations sérieuses. La paix ne peut être obtenue sans dialogue, et c'est pourquoi nous avons participé à la conférence sur la paix en Suisse.

Mesdames et Messieurs, nous voulons la paix le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Nadejda IORDANOVA.

Mme Nadejda IORDANOVA (Bulgarie, NI): Merci, Monsieur le Président.

Chères et chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais féliciter nos trois rapporteurs pour leur excellent travail. Je me concentrerai sur la question des sanctions dans ma brève intervention.

Tout d'abord, permettez-moi de ne pas être d'accord avec le fait que les sanctions ne fonctionnent pas. Oui, elles ne sont pas l'outil le plus efficace pour mettre fin à cette horrible guerre. Mais nous en avons besoin parce que, pour l'instant, c'est le seul outil pacifique efficace dont nous disposons. C'est pourquoi je pense que nous devrions unir les efforts de nos gouvernements, de nos entreprises, et appliquer efficacement toutes les sanctions, les renforcer, les élargir.

En début de semaine, l'Union européenne a adopté le quatorzième paquet de sanctions contre le régime du Kremlin, interdisant désormais aux partis politiques et aux organisations non gouvernementales européens d'accepter des contributions financières de Moscou. En outre, l'UE interdit l'utilisation de ses installations pour le transbordement de gaz naturel liquide russe et sa réexportation vers des pays tiers, tout en ajoutant 116 personnes et entités à la liste des sanctions existantes.

Le paquet de mesures interdit à 27 navires russes d'accoster dans les ports européens et prévoit des interdictions supplémentaires concernant les opérations et obligations financières des entreprises européennes qui exportent des équipements militaires et des armes vers la Fédération de Russie. Le lancement de la campagne militaire la plus meurtrière et perturbante en Europe depuis la seconde guerre mondiale a fait de la Russie un État paria qui mérite un isolement économique et diplomatique encore plus fort. Les sanctions restent l'outil pacifique indispensable pour perturber au maximum la machine de guerre de Poutine et l'empêcher de tuer davantage de civils innocents et de détruire les infrastructures essentielles de l'Ukraine.

Affaiblir ou même aider la Russie à échapper aux sanctions coûte de nombreuses vies et représente une menace sérieuse pour la sécurité de l'Europe. C'est pourquoi j'appelle les représentants des États membres qui s'abstiennent de prendre des mesures restrictives à reconsidérer leur politique et à imposer également toutes les sanctions existantes contre le Kremlin. Nous devrions examiner toutes les voies légales pour exproprier les avoirs russes gelés et les utiliser pour le redressement de l'Ukraine et le bien-être de ses citoyens. Je soutiens également la création d'un tribunal international qui punira les criminels du régime de Poutine.

Chères et chers collègues, je vous demande instamment d'accélérer le processus.

Je vous remercie.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Alors, ce n'est pas M. Norbert KLEINWÄCHTER à la place 209. Il n'est pas là ?

Dans ce cas, la parole est à M. Hayk MAMIJANYAN, au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Hayk MAMIJANYAN (Arménie, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Chères et chers collègues,

J'aimerais ajouter quelques faits à ceux présentés par le rapporteur dans le paragraphe sur le Caucase du Sud, car l'effacement systématique d'un patrimoine riche et ancien de l'Arménie n'est pas seulement une tragédie culturelle, mais aussi une violation flagrante du droit international et des droits humains.

L'identité culturelle arménienne est profondément ancrée dans l'histoire du Caucase du Sud. Toutefois, cet héritage est de plus en plus menacé, notamment dans le contexte du conflit du Haut-Karabakh. Caucasus Heritage Watch, une organisation qui surveille le patrimoine culturel dans les zones de conflit, a fourni une documentation complète sur la question.

Le monastère Saint-Élisée-l'Apôtre, monastère arménien du IXe siècle, a été considérablement endommagé. Des photos prises en 2023 montrent que des inscriptions arméniennes ont été enlevées et que des symboles religieux ont été dégradés. Ces destructions s'inscrivent dans une tendance plus large observée dans les territoires passés sous contrôle azerbaïdjanais après la guerre de 2020.

La cathédrale Ghazanchetsots à Chouchi : cette cathédrale emblématique a été bombardée pendant la guerre du Haut-Karabakh de 2020. Malgré les appels internationaux en faveur de sa protection, le site a été négligé et endommagé jusqu'en 2023. Des images satellites ont confirmé la détérioration de cet important monument culturel. Certaines sources affirment que l'Azerbaïdjan tente d'effacer ses origines arméniennes et de le transformer en un soi-disant « monastère albanais. »

L'église Saint-Jean-Baptiste située à Chouchi a fait l'objet d'actes de vandalisme répétés. En 2023, des rapports indiquent que le dôme et la croix de l'église ont été enlevés et que l'intérieur a été profané.

L'église Saint-Astvatsatsin est un autre site important. Astvatsatsin se trouve dans la région de Hadrout et a été transformée par les autorités azerbaïdjanaises en mosquée, effaçant ainsi l'héritage chrétien arménien.

Les autorités azerbaïdjanaises ne s'arrêteront pas là. Elles ne se sont pas arrêtées avant d'avoir procédé au nettoyage ethnique du Haut-Karabakh, où il n'y a pas un seul Arménien à l'heure actuelle. Je suis sûr que tôt ou tard, le droit à l'autodétermination des Arméniens du Haut-Karabakh sera exercé comme convenu et annoncé à cinq reprises par les chefs d'État des pays coprésidents du groupe de Minsk. Les autorités azerbaïdjanaises le craignent. Comme il se doit. Et cette peur s'est transformée en agression contre des personnes, des monastères et des sites culturels.

La préservation du patrimoine culturel est une responsabilité collective. En sauvegardant le patrimoine arménien, nous défendons les principes de la diversité culturelle, de l'intégrité historique et du droit international.

Restons unis dans notre engagement à protéger et à préserver l'identité culturelle de toutes les nations, en veillant à ce que l'Histoire, aussi vulnérable soit-elle, ne soit jamais oubliée.

Merci.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Claude KERN.

M. Claude KERN (France, ADLE): Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Je voudrais remercier nos trois collègues pour leurs excellents rapports relatifs à la guerre d'agression lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, que nous condamnons encore et toujours.

Je voudrais plus particulièrement évoquer le rapport de notre collègue Davor Ivo STIER, qui plaide pour la mise en place d'un système complet d'établissement des responsabilités pour toutes les violations du droit international et les crimes internationaux découlant de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Nous savons malheureusement que les crimes et exactions ont été et sont encore nombreux. L'établissement des responsabilités et la sanction des coupables sont à mes yeux une étape indispensable en vue d'instaurer, le moment venu, une paix durable.

Notre Assemblée a été la première instance internationale à soutenir la création d'un tribunal pénal international ad hoc chargé d'enquêter et d'engager des poursuites pour le crime d'agression commis contre l'Ukraine. Cette position de principe n'a pas varié. Reste à en déterminer les modalités, et notamment le rôle du Conseil de l'Europe, alors que les consultations sur ce sujet sont toujours en cours entre les États membres du Conseil de l'Europe et d'autres partenaires au sein du Core Group.

Le Conseil de l'Europe a indéniablement un rôle essentiel à jouer. La Cour européenne des droits de l'homme a également une grande expérience à faire valoir. C'est au Sommet de Reykjavik que le Registre des dommages pour l'Ukraine a été créé, ce qui constitue une première étape vers un mécanisme international d'indemnisation des victimes de l'agression russe. Enfin, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a reçu mandat du Comité des Ministres, le 30 avril dernier, de préparer tous les documents nécessaires en vue d'un éventuel projet d'accord entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement de l'Ukraine relatif à la création d'un tribunal spécial.

Elle a également reçu mandat de préparer un éventuel projet d'accord partiel élargi régissant les modalités de soutien d'un tel tribunal, son financement et d'autres questions administratives.

Je me félicite que le Conseil de l'Europe prenne l'initiative en la matière, conformément aux positions exprimées précédemment par notre Assemblée. Néanmoins, et le rapport le souligne, il m'apparaît essentiel que le tribunal spécial soit aussi international que possible, au-delà des limites du Conseil de l'Europe. Forts de nos valeurs et de l'expérience précieuse et indispensable du Conseil de l'Europe, nous devons plaider pour l'internationalisation maximale du tribunal afin qu'il acquière la dimension la plus universelle possible.

Je vous remercie.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Permettez-moi de rappeler à mes collègues que le scrutin pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme est toujours ouvert.

Ceux qui n'ont pas encore voté peuvent encore le faire en se rendant dans le Foyer du Comité des Ministres.

Le vote sera clos à 12 h 05.

La parole est maintenant à Lord George FOULKES.

Lord George FOULKES (Royaume-Uni, SOC): Monsieur le Président,

La plupart des gens ont des difficultés à prononcer mon nom, alors je vous pardonne.

Il s'agit de trois excellents rapports. Je vais me concentrer sur celui concernant les sanctions.

La Grande-Bretagne s'est engagée à soutenir l'Ukraine par tous les moyens possibles contre l'agression illégale de la Russie, mais je dois dire que je suis déçu par le manque de progrès que nous avons eu jusqu'à présent dans la mise en place de sanctions efficaces. Et contrairement à M. Roland Rino BÜCHEL, de Suisse, je crois que les sanctions peuvent être efficaces. La raison pour laquelle elles n'ont pas été efficaces jusqu'à présent pour paralyser l'économie russe est que nous ne les avons pas imposées de manière complète et efficace.

Si nous prenons l'exemple de la Grande-Bretagne, nous sommes à la traîne par rapport aux États-Unis et à l'Union européenne. Le problème de notre approche est double : le champ d'application des sanctions reste beaucoup trop limité et les sanctions que nous avons sont sapées par le manque d'efficacité de leur mise en œuvre.

En ce qui concerne le champ d'application, l'excellent *Spotlight on Corruption* a récemment soumis à notre Parlement des preuves qui soulignent le fait que la Grande-Bretagne ne sanctionne actuellement que 14 % des personnes citées dans la liste Navalny de l'Anti-Corruption Foundation. Il ne s'agit pas d'une mise en œuvre efficace.

Par ailleurs, il existe toujours des divergences importantes entre nos sanctions et celles de nos alliés. Il y a environ 700 personnes sur la liste américaine et 500 sur la liste de l'UE qui ne figurent pas sur notre liste au Royaume-Uni, ce qui est inacceptable. Le Gouvernement britannique doit faire davantage pour s'aligner sur nos alliés, car les sanctions ne peuvent être réellement efficaces que si le champ d'application est large.

Et puis, il y a l'application. Celle-ci a échoué en raison d'une combinaison de sous-financement et de limitation des pouvoirs de notre organisme de réglementation, l'Office of Financial Sanctions Implementation (Office de mise en œuvre des sanctions financières).

Depuis le début de la guerre, cet organisme n'a infligé aucune amende pour contournement des sanctions. Cela implique l'un des deux scénarios suivants : soit tout le monde se conforme aux règles, soit, plus probablement, personne ne se fait prendre.

Nous devons donc investir davantage, évidemment, dans notre Organisation et la réformer pour lui accorder des pouvoirs pénaux afin qu'elle puisse rapidement transformer cet organe largement édenté en une police des sanctions efficace.

Et je pense que les sanctions doivent être une partie essentielle, juste une partie, de notre paquet de soutien à l'Ukraine, car paralyser la Russie financièrement peut propulser l'Ukraine de l'impasse actuelle à la victoire. Et comme l'a dit à juste titre Mme Lise CHRISTOFFERSEN, les Ukrainiens ne se battent pas seulement pour l'Ukraine, ils se battent pour nous et pour toutes les démocraties.

Merci, Monsieur le Président.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est maintenant à M. David WELLS, du Canada.

M. David WELLS (Canada): Chers collègues,

Notre débat d'aujourd'hui couvre trois sujets distincts mais interdépendants. Je remercie les trois rapporteurs pour la qualité de leur travail. Compte tenu du temps limité qui m'est imparti aujourd'hui, je vais toutefois me concentrer sur les sanctions.

Depuis 2014, le Gouvernement canadien a imposé des sanctions à plus de 784 entités et 2 190 personnes en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Je dis plus de parce qu'il s'agit de données gouvernementales datant de fin février, et qu'il se passe rarement une semaine sans que le Canada n'annonce des sanctions. En effet, rien que de janvier 2022 à juin 2023, le Canada a imposé 79 séries de sanctions autonomes, soit une augmentation de 150 % par rapport aux cinq années précédentes combinées.

Pour le Canada, comme pour la plupart de nos alliés, les sanctions sont devenues ce que certains décrivent comme un instrument de premier recours. C'est logique. Les sanctions sont l'un des rares mécanismes non violents dont nous disposons pour défendre les droits humains et tenter de faire évoluer les politiques et les comportements. Malheureusement, du moins dans le contexte canadien, nous avons tendance à prononcer les sanctions mais à vite les oublier. Nous savons ajouter des individus et des entités, c'est la partie la plus facile. Mais nous avons du mal à appliquer nos sanctions, à réprimer l'évasion et à mesurer leur efficacité.

Une grande partie du problème réside dans les données. Le Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes (REPO), un effort multilatéral visant à isoler les personnes et entités russes sanctionnées et à faire pression sur elles, a reconnu ce problème. L'avis global du groupe de travail de mars 2023, par exemple, a souligné le fait que les entités du secteur privé réglementé ont accès à des informations très précieuses telles que les détails sur les clients et les transactions et la documentation commerciale. Ces informations, ajoute l'avis, les placent en première ligne dans la lutte contre le financement illicite et le contournement des sanctions russes, et leur permettent d'identifier les activités suspectes.

Le défi, cependant, est qu'ils n'ont souvent qu'une vision limitée de l'activité sous-jacente qui les préoccupe, comme l'a décrit le Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes (REPO). Les données existent, mais nous devons en voir davantage et les partager.

Entre-temps, la Russie continue d'exploiter les chaînes d'approvisionnement mondialisées et les négociants de pays tiers pour accéder à des composants essentiels à ses efforts de guerre. Il est extrêmement décevant que des pays comme la Chine, l'Inde, les Émirats arabes unis et la Türkiye continuent de commercer avec la Russie. Pour l'essentiel, ce commerce est hors de portée de nos sanctions et échappe à notre contrôle. Ce que nous pouvons faire, cependant, c'est nous assurer que nos sanctions fonctionnent aussi bien que possible.

La lumière du soleil, comme le dit le proverbe, est le meilleur désinfectant. Donnons la priorité à des données transparentes et complètes et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour contrecarrer l'évasion des sanctions.

Je vous remercie.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je donne maintenant la parole à Mme Larysa BILOZIR. Je ne la vois pas. Si ?

Vous avez la parole.

Mme Larysa BILOZIR (Ukraine, ADLE): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je voudrais féliciter nos rapporteurs pour leurs rapports importants. Tous ces sujets sont importants et vitaux pour l'Ukraine.

Je voudrais remercier M. Davor Ivo STIER d'avoir mis l'accent sur un système complet de responsabilité pour les violations et les crimes internationaux commis par la Russie. Je remercie également Mme Yelyzaveta YASKO pour son rapport solide sur les sanctions et ses propositions concrètes pour éviter de contourner ces sanctions. Enfin, merci à Mme Yevheniia KRAVCHUK qui a travaillé d'arrache-pied sur son rapport depuis le début de l'invasion à grande échelle pour montrer comment la Russie utilise le nettoyage culturel comme arme de guerre.

Je vous remercie tous aujourd'hui d'être restés unis avec l'Ukraine face aux nombreux défis de la guerre menée par la Russie, qui met à l'épreuve les principes mêmes du droit international et de la justice.

Je voudrais toutefois souligner que certains pays du Conseil de l'Europe aident encore la Russie à contourner certaines sanctions. Hier, Bloomberg a publié des graphiques montrant que les sanctions n'ont réduit que les importations russes, mais pas les exportations russes qui les aident à financer la guerre.

Moscou a reçu des milliards de l'UE depuis l'interdiction des importations de carburant russe dans l'UE. Le système fonctionne comme suit : le pétrole russe est raffiné et mélangé à des produits pétroliers d'autres origines, qui sont autorisés par l'UE s'ils sont étiquetés comme non russes.

En outre, la Russie a créé une flotte fantôme pour toutes ses exportations. Nous en avons tous entendu parler en détail aujourd'hui. Les Russes utilisent différents moyens pervers pour contourner les sanctions. Ils utilisent des crypto-monnaies pour acheter des biens à double usage, y compris des équipements et des composants de haute technologie pour les drones et les missiles.

Ne savons-nous pas que de nombreuses entreprises européennes continuent de faire des affaires librement en Russie, en abusant du droit à une exemption du régime de sanctions ?

La Russie a multiplié par trois la production d'armes en 2023 par rapport à 2022. Cela montre clairement un travail substantiel.

L'argent a-t-il vraiment autant d'importance pour le monde civilisé, plus encore que les valeurs humaines fondamentales ? Si c'est le cas, chers collègues, nous devons admettre que l'axe du mal s'avère plus fort que le monde démocratique.

Nous avons besoin d'une forme systématique, claire et transparente de sanctions secondaires contre les entreprises et les pays. Nous devons améliorer la coopération multilatérale pour garantir l'élimination des vides juridiques. Nous devons investir dans l'échange d'informations et de bonnes pratiques, mener des inspections et des enquêtes conjointes. Après tout, les sanctions doivent être un instrument de punition de la Russie sur la voie de la justice et de l'État de droit.

Je vous remercie.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Liisa-Ly PAKOSTA.

Mme Liisa-Ly PAKOSTA (Estonie, NI): Merci.

J'aimerais également adresser mes remerciements et mes félicitations à l'égard des trois rapports présentés aujourd'hui.

Je voudrais souligner la valeur de l'organisation dans laquelle nous siégeons, du fait que nous prenons en compte tous les aspects des droits humains.

Par exemple, la tragédie de la guerre, de l'occupation et de la destruction de l'identité culturelle, sont des aspects qui ne sont pas toujours mis en avant. C'est pourquoi j'aimerais en dire un peu plus à ce sujet.

L'Estonie a connu très récemment, du fait de l'occupation russe, la démolition de notre culture, de nos sites culturels, de nos sites religieux et de notre identité. J'ai personnellement fait le constat des choses tragiques que cela implique, bien que je n'aie pas vu de guerre dans mon pays.

Les droits de l'identité et de la culture sont un peu moins tangibles et un peu plus abstraits. C'est pourquoi ils sont souvent négligés, en particulier dans les cultures qui n'ont pas connu cette tragédie récemment.

Alors que nous comprenons tous l'importance des droits humains, des droits culturels, du droit à l'identité, nous devons souligner qu'il s'agit d'une guerre de valeurs. Il s'agit d'une guerre de cultures.

Parce qu'il s'agit d'une guerre de cultures, nous devons maintenir notre culture, nos valeurs et les renforcer.

Nous devons, en collaboration avec l'UNESCO et d'autres organisations internationales, examiner tous les aspects de la démolition de l'identité et des sites culturels.

Je voudrais également souligner la propagande russe, en particulier dans ce domaine. Nous pourrions penser qu'une chose est parfois vraie parce qu'elle donne tellement d'aspects. Elle donne de nombreux soi-disant détails historiques. Mais nous devons tenir compte du fait que tout ce qu'ils disent peut être vrai. Tout ce qu'ils disent est le plus souvent faux. Nous devons voir que leur propagande, la propagande russe, fonctionne de la manière suivante : ils donnent beaucoup de soi-disant faits pour faire croire aux gens que quelque chose est vrai. Mais non, tout peut être faux.

Nous devons aller jusqu'au bout de notre raisonnement.

Je voudrais appeler tout le monde, ici et à l'extérieur de ce bâtiment, à travailler ensemble pour protéger les valeurs culturelles de l'Ukraine, pour protéger l'identité des enfants ukrainiens qui sont déportés en Russie et au Bélarus, et pour travailler non seulement avec une culture tangible, mais aussi avec une culture que nous ne pouvons pas toucher. C'est très important pour la protection des droits humains.

Je vous remercie.

M. Armin LASCHET (Allemagne, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Lord David BLENCATHRA.

Lord David BLENCATHRA (Royaume-Uni, CE/AD): Monsieur le Président, ces rapports sont excellents.

Tout d'abord, en ce qui concerne un tribunal international, ce Conseil devrait agir immédiatement pour en créer un.

En 1944, quatre pays, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Union soviétique et la France, ont créé le tribunal de Nuremberg.

Il n'y avait pas de précédent, pas de règles à suivre, mais ils ont créé les leurs et la justice a été rendue. C'est un modèle que nous devrions suivre puisque les règles de procédure peuvent être reproduites aujourd'hui. Il n'y aura jamais de procès devant la Cour pénale internationale, puisque la Russie et la Chine y opposeront leur veto, et si certains de nos États membres du Conseil ne veulent pas y participer, qu'il en soit ainsi. Nous devrions quand même aller de l'avant.

Alors quel devrait être le rôle de l'Ukraine ? Il est clair qu'elle doit être le principal procureur et être assistée par d'autres, mais elle ne peut pas faire partie du panel des juges, car cela donnerait lieu à des allégations de partialité. L'Ukraine a les preuves, elle doit poursuivre. Ce Conseil n'a aucune excuse pour retarder encore les choses. Mettons en place un tribunal dès que possible.

Sur les sanctions : quel excellent rapport de Mme Yelyzaveta YASKO. Je suis d'accord avec chaque mot, en particulier avec les mesures qu'elle préconise aux paragraphes 9 et 11 du projet de résolution. Nous devons dénoncer toutes les personnes et tous les pays qui traitent avec le régime maléfique de Poutine. Les pays d'Europe qui continuent d'acheter du pétrole et du gaz russes, les flottes de navires clandestins qui transportent leur pétrole et leur gaz vers d'autres régimes maléfiques dans le monde.

Nous devons dénoncer les individus et les entreprises qui travaillent encore avec la Russie. Nous avons besoin d'une nouvelle forme du mouvement #MeToo, et de la même manière que toutes les entreprises déposent maintenant leurs rapports annuels en affirmant qu'elles sont en faveur de l'environnement, des droits des transsexuels, la lutte contre la traite des êtres humains et toutes les autres causes, j'aime l'idée de leur demander de déclarer qu'elles n'ont aucune relation avec quoi que ce soit qui contribue à la guerre contre l'Ukraine.

Nous devrions soutenir des sanctions secondaires contre les personnes ou les pays qui aident Poutine.

Les sanctions ne fonctionnent que si elles touchent suffisamment de personnes. Pour l'instant, ce n'est pas le cas et elles devraient être renforcées.

Mme Yevheniia KRAVCHUK a également produit un excellent rapport. Il est clair que les vainqueurs, depuis les premiers jours de l'histoire, tentent toujours d'éradiquer la culture du pays perdant. Elle a bien documenté cela pour la Crimée, et nous avons vu la Russie le tenter dans les territoires qu'elle a envahies dans le sud de l'Ukraine.

Je soutiens toutes nos recommandations, mais il faut une chose pour qu'elles fonctionnent : la défaite de la Russie en Ukraine et la victoire de l'Ukraine. Nous pouvons signer toutes les conventions que nous voulons et adopter des résolutions de l'ONU, mais si nous voulons protéger l'identité, la langue et la culture ukrainiennes, nous devons leur donner les armes, les armes militaires pour les aider à gagner. Comme l'a si bien dit Lord George FOULKES, l'Ukraine se bat pour nous tous.

Je sais que cette Assemblée n'aime pas parler de combat pour gagner, nous préférons parler de paix. Mais lorsque nous adopterons ces résolutions aujourd'hui, soyons clairs : cela ne fonctionnera pas si nous n'aidons pas l'Ukraine à gagner, et alors l'Ukraine sera en mesure de restaurer une fois de plus sa noble culture.

Je vous remercie.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Paulo MONIZ.

La parole est à vous.

M. Paulo MONIZ (Portugal, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Chères et chers collègues,

Mes premiers mots seront pour les trois rapporteurs et pour les féliciter.

Depuis l'agression et l'invasion de l'Ukraine qui ont commencé en 2014 et ont culminé avec la guerre à grande échelle en février 2022, la russification forcée du peuple ukrainien a été sévèrement imposée. L'attaque contre l'identité culturelle, le patrimoine historique, les valeurs et les traditions, les pensées et les expressions authentiques du peuple ukrainien ont fait l'objet d'actions délibérées d'effacement et de falsification.

Cette offensive immatérielle, qui touche également de plein fouet l'ensemble de l'environnement numérique, historique et en ligne, ainsi que les médias, laisse des traces beaucoup plus profondes et durables que d'autres cicatrices. Nous devons condamner cette barbarie et cette attaque contre l'âme et l'essence du peuple ukrainien tout en exigeant sa réparation, avec tous les coûts que cela implique et avec des mécanismes internationaux d'observation et de contrôle, et cela doit se poursuivre aussi longtemps que nécessaire pour une réparation complète des valeurs culturelles et identitaires attaquées et détruites par le régime de Poutine.

Le mal ne doit pas l'emporter. Tous ensemble, nous devons nous en assurer.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Kimmo KILJUNEN.

La parole est à vous.

M. Kimmo KILJUNEN (Finlande, SOC): Monsieur le Président,

Merci beaucoup pour ces trois excellents rapports. Merci beaucoup pour cette discussion très mature et importante que nous avons ici aujourd'hui.

Évidemment, tout le monde se concentre sur l'agression brutale de la Russie contre l'État indépendant et souverain d'Ukraine. Nous discutons maintenant ici des conséquences graves de ce qui s'est passé et, évidemment, de la nécessité de demander des comptes à ceux qui sont à l'origine de cette agression brutale. Nous sommes pleinement solidaires ici. C'est pourquoi les points dont nous discutons sont sérieux.

Merci pour le débat sur les sanctions. Oui, elles ne sont pas totalement fonctionnelles. Elles connaissent toujours des ratés, mais comme l'a dit le représentant bulgare, que nous avons reçu aujourd'hui, c'est le moyen pacifique le plus efficace d'essayer d'exercer une influence. Il est vrai que nous discutons ici du Registre des dommages, de la manière dont les mécanismes de compensation doivent être créés et aussi des tribunaux que nous attendons évidemment, contre ceux qui sont coupables de crimes.

Chers collègues, cette plate-forme, notre Assemblée plénière, est le forum parlementaire européen le plus large et le plus crédible pour mener ce débat. Il est vrai que le débat se déroule également au Parlement européen, juste à côté. Il est vrai aussi que l'Assemblée parlementaire a demandé un débat parlementaire. Mais aujourd'hui, le rôle du Conseil de l'Europe dans les questions de politique étrangère et de sécurité européenne est totalement différent de ce qu'il a toujours été. C'est pourquoi notre responsabilité est si grande lorsque nous abordons ces questions.

Lord George FOULKES, du Royaume-Uni, vient d'aborder cette question, en disant que le combat en Ukraine est en fait un combat commun pour nous tous, pour la démocratie et, évidemment, le droit à l'eupéanisation de l'Ukraine est si crucial. C'est vrai, nous pouvons aussi le dire, mais il est très intéressant de l'analyser de cette manière.

Les Russes disent souvent que l'eupéanisation ou la démocratisation, qui est évidemment une conséquence de l'eupéanisation de l'Ukraine, est une menace pour la Russie. En fait, je suis d'accord. Ce n'est pas une menace contre le peuple russe, mais c'est une menace contre les structures oligarchiques, élitaires et autoritaires du régime de Poutine en Russie. La démocratisation de l'Ukraine et du Bélarus n'a pas été mentionnée ici, mais il est évident que le prochain pays à changer est la Russie elle-même. Ainsi, la lutte que mène actuellement l'Ukraine est en fait une lutte pour la démocratie en Russie à long terme. Il est important de comprendre que l'effondrement de l'Union soviétique est la dernière bataille en cours.

Évidemment, nous assurons ceux qui soutiennent la souveraineté nationale de l'Ukraine de ces deux termes.

Je vous remercie.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Monsieur SOBOLIEV, vous êtes le suivant sur la liste.

Vous avez la parole.

M. Serhii SOBOLIEV (Ukraine, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Chers rapporteurs,

Je pense qu'il ne s'agissait pas simplement de décider de réunir ces trois rapports.

C'est une bonne idée d'analyser comment un régime autocratique se transforme en régime fasciste.

Il est très important d'établir une comparaison avec le régime hitlérien.

Poutine a rencontré les mêmes problèmes et a commencé à les résoudre.

Tout d'abord, il a décidé d'exclure, comme Hitler l'avait fait il y a de nombreuses années, des nations telles que les Autrichiens, les Tchèques, les Slovaques et d'autres. Poutine a donc commencé par les Ukrainiens, les Géorgiens et les Moldaves, afin de proclamer encore et encore ses idées.

Deuxièmement, il est très important d'analyser les erreurs de l'humanité que tous nos pays ont commises il y a des années afin de ne pas les répéter aujourd'hui.

Nous analysons les sanctions, mais nous devons comprendre que Poutine n'est pas seulement une incarnation de Hitler, mais aussi de Goebbels. Car sans propagande, il est impossible de faire ce travail sale et sanglant que Poutine est en train de faire.

Par exemple, ici à Strasbourg, allez dans chaque hôtel, allumez la télévision et vous aurez la possibilité de regarder au moins quatre chaînes russes qui diffusent le soi-disant monde russe et la propagande russe. C'est la même chose partout dans le monde.

Mais qu'en est-il des sanctions alors que plus de 50 sociétés européennes, des sociétés de radiodiffusion, ont été interdites en Russie la semaine dernière ?

Deuxièmement, nous discutons des sanctions. Mais s'il vous plaît, un dernier exemple : un des 10 jets les plus chers, des jets privés, qui cette année ont volé ouvertement, après des sanctions, du centre de l'Europe vers la Russie, a été celui d'un milliardaire russe.

De quelles sanctions parlons-nous ?

Lorsque des sanctions sont prises contre des entreprises qui, ici en Europe et partout dans le monde, tentent d'augmenter la productivité du pétrole et du gaz – ce sont des sanctions ? Non, rien à voir avec des sanctions, car elles permettent à la Russie de recevoir de l'argent ensanglanté pour mener son invasion en Ukraine, en Géorgie et dans le monde entier.

Je pense donc qu'il s'agit d'un rapport très honnête.

Grâce aux amendements que nous apporterons à ce rapport, nous pourrions obtenir d'excellents résultats au sein de cette organisation, puis dans nos propres parlements, afin de mettre un terme au régime fasciste de Poutine.

Je vous remercie.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Sona GHAZARYAN.

Vous avez la parole.

Mme Sona GHAZARYAN (Arménie, ADLE): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude aux rapporteurs. Je voudrais remercier Mme Yevheniia KRAVCHUK pour son excellent travail. Nous avons discuté de son rapport au sein de notre commission sous diverses formes avec différentes parties prenantes. Je voudrais attirer votre attention sur la discussion très importante avec le procureur général de l'Ukraine. Il était fondamental de l'inclure dans la discussion.

La préservation des monuments historiques et culturels est notre responsabilité collective, quelle que soit leur origine culturelle et nationale, car il est de notre responsabilité collective de protéger notre histoire humaine commune.

La destruction des monuments culturels et historiques pendant les guerres a un objectif très précis : détruire notre identité culturelle dans le but de falsifier l'histoire. En 2020, nous avons assisté à deux reprises à la destruction ciblée de la cathédrale Saint Ghazanchetsots.

Chère Yevheniia, vous avez fait référence dans votre rapport à la destruction de l'identité culturelle du Bélarus en Ukraine et dans le Caucase du Sud. Je voudrais clarifier pour tous mes collègues un point qui a été mentionné dans une note explicative. En ce qui concerne les mosquées, je dois souligner qu'il est de notre responsabilité de les conserver, de les préserver. En fait, l'une des plus grandes mosquées d'Erevan a été restaurée en 2000 avec l'aide du gouvernement iranien.

En outre, les mosquées du quartier de Kond dont fait mention la note explicative étaient dans un état de délabrement, je suis d'accord, mais il y a deux monuments religieux très importants dans le Kond. L'un est une chapelle chrétienne et l'autre une mosquée ; ils sont en mauvais état, mais ils ont été inscrits dans un registre d'État et une documentation photographique annuelle est assurée afin de les protéger et d'éviter qu'ils ne subissent d'autres dommages. Dans le nouveau projet du Kond, ces monuments seront préservés.

Je voudrais attirer votre attention sur l'élimination de l'identité culturelle par l'URSS. En effet, dans les années 1930, de nombreuses églises essentielles du centre-ville d'Erevan ont été détruites sur décision des autorités soviétiques, notamment l'église Saint Poghos-Petros dans le centre-ville. Selon la logique générale du rapport, j'y vois un exemple des tentatives de l'URSS d'effacer l'histoire culturelle de ses États membres.

Je vous remercie.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Rostyslav TISTYK.

M. Rostyslav TISTYK (Ukraine, CE/AD): Honorable président, chers collègues, chère Mme Yevheniia KRAVCHUK,

Ayant choisi tous ces thèmes pour mon discours, je voudrais attirer l'attention sur la question de l'effacement des identités culturelles en temps de guerre et de paix. L'effacement de l'identité culturelle pendant la guerre est une menace sérieuse et un problème urgent pour l'Ukraine.

Le processus de russification des villes ukrainiennes, la propagande agressive et l'imposition de récits russes mettent en danger l'identité du peuple ukrainien. C'est l'orientation de la politique de l'État russe depuis des siècles.

La Russie a toujours considéré les figures de la culture nationale ukrainienne comme des ennemis et les a toujours détruites.

Connaissez-vous la *Rozstriliane vidrodzhennia*, qui se traduit littéralement par « renaissance des fusillés » ?

Mykola Kulish, Ivan Yakovych Franko, Mykhailo Kotsiubynsky, Pavlo Tychyna, Ivan Bahrianyi... autant d'écrivains ukrainiens qui, même dans des conditions de silence et d'interdiction, ont créé des textes dignes d'être appréciés dans le monde entier. L'autorité soviétique les a tous détruits, torturés ou envoyés en prison.

Après l'indépendance, la Russie n'a pas cessé ses efforts pour effacer la culture ukrainienne. Au cours des années 90, la culture russe a été activement promue par le biais de diverses manifestations culturelles, de projets artistiques et de programmes éducatifs. La musique, le cinéma et la littérature russes ont notamment occupé une place importante sur le marché ukrainien, ce qui a contribué à la formation d'une image positive de la Russie.

En Russie, la culture ukrainienne a toujours été présentée comme inférieure. Prêtez attention au fait que la Russie exige, parmi les conditions de la fin du conflit, l'établissement du russe comme deuxième langue officielle en Ukraine. Il s'agit d'un outil visant à détruire l'État ukrainien, et la Russie sait combien cet outil est puissant.

Dans les territoires ukrainiens occupés, la Russie a immédiatement diffusé des chaînes russes, détruit les monuments des personnalités de la culture ukrainienne, restitué ou changé les noms soviétiques des rues, interdit l'étude de la langue ukrainienne à l'école et réécrit l'histoire de l'Ukraine dans les manuels scolaires.

Les enfants ukrainiens déportés sont contraints de ne parler que le russe et se voient imposer une identité russe ; ils sont élevés dans l'esprit du patriotisme russe et de la loyauté envers le gouvernement russe. Il s'agit d'un grand défi pour l'Ukraine, mais aussi d'une chance de renaissance nationale et de renforcement de l'identité culturelle. La lutte contre l'agression russe nécessite la mobilisation de toutes les ressources : étatiques, publiques et internationales.

La préservation et le développement de la culture ukrainienne sont des éléments clés de cette lutte. La préservation de l'identité culturelle est la garantie d'un développement stable et indépendant de l'Ukraine à l'avenir. Et c'est pour cela que le peuple ukrainien se bat.

Je vous remercie.

Gloire à l'Ukraine !

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Gergely ARATÓ.

Vous avez la parole.

M. Gergely ARATÓ (Hongrie, SOC): Les événements de la période écoulée remettent fondamentalement en question l'ordre commun de l'Europe et les valeurs qui le sous-tendent, qui ont émergé après les horreurs de la seconde guerre mondiale et la victoire des alliés dans le sang. Il a été prouvé une fois de plus que l'oppression engendre la guerre. Une paix durable ne peut être fondée que sur la pleine application des droits humains et de la liberté.

C'est précisément cette prise de conscience que le Conseil de l'Europe défend depuis soixante-quinze ans. Pourtant, les ombres du XXe siècle sont de retour. L'objectif de l'attaque russe contre l'Ukraine n'est pas seulement de voler des territoires et des ressources. Il ne s'agit pas seulement d'étendre la menace militaire à l'ensemble de l'Europe mais aussi de détruire l'ensemble de l'identité et de la culture ukrainiennes.

De même, le mépris du droit international et de l'autodétermination culturelle du peuple arménien dans le cas du Haut-Karabakh, et dans d'autres cas ailleurs dans le monde, est troublant. L'idée de la supériorité de la nation, de la religion et de la culture entraîne directement l'infériorité des autres cultures, nations et peuples. Nous avons vu cela se produire il y a huit décennies, et nous avons vu les souffrances incommensurables qui en ont résulté.

Nombreux sont ceux qui pensent que ces problèmes ne concernent que certains pays et certaines régions. Ce n'est pas mon avis. Si nous acceptons la destruction des valeurs culturelles et de l'identité nationale dans le cas d'un seul pays, d'une seule région, nous ne serons pas non plus protégés si notre culture et notre identité sont en danger.

C'est pourquoi cette Organisation doit enregistrer et signaler toutes les violations des droits humains et toutes les atteintes à l'identité culturelle, sans parti pris ni exagération, mais en s'en tenant strictement aux faits et à nos principes. Nos outils ne sont pas de nature militaire, mais nous avons une voix et nous devons l'élever si c'est nécessaire.

Nous avons des droits à exercer chez nous : la protection des droits des minorités, des droits culturels et linguistiques, et le droit à l'identité, appartiennent à chaque citoyen et à chaque communauté.

Même dans les moments difficiles, il faut comprendre que l'octroi des droits des minorités, de l'autonomie culturelle et linguistique, n'affaiblit pas, au contraire, il renforce l'État commun de la majorité et des minorités. Oui, c'est notre travail. C'est ce que nous pouvons faire. Agir pour la défense de la langue, de la culture, de l'identité de chaque communauté, de chaque nation, chez nous, au niveau européen et dans la communauté internationale.

Je vous remercie.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

Le scrutin pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme est maintenant clos.

La parole est à M. Levan BEZHASHVILI.

Il ne semble pas être présent.

La parole est donc à M. Lukas SAVICKAS.

M. Lukas SAVICKAS (Lituanie, SOC): Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Plus de deux ans se sont écoulés depuis le début d'une invasion à grande échelle, et nous continuons d'être les témoins des effets dévastateurs de cette guerre. Il est impératif que nous établissions un tribunal spécial pour les crimes d'agression contre l'Ukraine. Ce tribunal doit avoir une portée internationale, afin de garantir un soutien interrégional et de minimiser les difficultés juridiques. Par conséquent, je suis tout à fait d'accord pour dire que la manière la plus envisageable et efficace d'y parvenir est un accord entre le Conseil de l'Europe et l'Ukraine.

Les attaques indiscriminées contre les civils, les enlèvements illégaux, les disparitions forcées, la torture, la déportation d'enfants ukrainiens ne sont que quelques-uns des actes horribles qui ont été documentés. La Fédération de Russie doit assumer l'entière responsabilité internationale de ces crimes, y compris ceux commis par le groupe Wagner.

La création d'un tribunal spécial et d'un mécanisme d'indemnisation est une étape cruciale vers la justice. Les sanctions ont été un outil essentiel de notre réponse. Elles constituent un moyen non militaire d'exercer notre pression sur les responsables de l'agression, dans le but de réduire la capacité de la Russie à poursuivre sa guerre et de signaler notre soutien indéfectible à l'Ukraine.

Le régime de sanctions actuel, qui comporte plus de 14 000 mesures distinctes, vise des secteurs clés de l'économie russe, ses actifs financiers et les personnes complices de l'agression. L'impact de ces sanctions est déjà évident : l'économie de la Russie a été considérablement affaiblie, ses réserves financières ont été considérablement réduites et sa capacité à soutenir ses opérations militaires est paralysée. La perte de plus de 113 milliards de dollars de recettes pétrolières à elle seule met en évidence la pression financière imposée par nos mesures.

Toutefois, nous devons reconnaître que les sanctions ne sont pas infaillibles. Des lacunes ont permis aux autorités russes et à leurs alliés de contourner certaines restrictions, ce qui nécessite une approche plus solide et plus coordonnée. Notre voie passe par des actions visant à combler ces lacunes. Nous devons élargir le champ d'application des sanctions personnelles pour y inclure les personnes impliquées dans les violations des droits humains, les crimes de guerre et les efforts de propagande.

Nous devons mettre en œuvre des contrôles plus stricts des exportations et des sanctions à l'encontre des entreprises et des pays qui aident les Russes à se soustraire à la loi. Nous devons encourager davantage de pays à adhérer à notre régime de sanctions et harmoniser nos efforts de mise en œuvre afin d'éliminer ces lacunes juridiques.

Cela nécessite une approche globale, et les trois rapports vont exactement dans la bonne direction.

Je félicite les rapporteurs pour leur travail et je vous invite à soutenir ces rapports.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le suivant sur la liste est M. Markus WIECHEL.

La parole est à vous.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD): Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je tiens à remercier notre rapporteure, Mme Yelyzaveta YASKO, pour son excellent rapport sur les sanctions imposées à la Russie à la suite de son invasion de l'Ukraine. Il s'agit en effet d'un résumé très complet de ce qui a été fait jusqu'à présent par la communauté internationale et qui illustre le large éventail de formes que les sanctions contre la Russie ont prises.

Plus important encore, le rapport montre ce qu'il reste à faire pour combler les lacunes et les failles restantes, des failles que nous détectons au fur et à mesure que nous avançons. Un certain nombre d'événements tragiques récents rendent des sanctions plus sévères de plus en plus probables et nécessaires.

Par exemple, les Russes bombardent quotidiennement les villes ukrainiennes, avec leur horrible bilan en termes de vies humaines et de souffrances, et la destruction d'innombrables habitations civiles et d'infrastructures essentielles.

Ces actions barbares ont pour effet de renforcer la position de tous les pays civilisés quant à la nécessité d'adopter des sanctions encore plus radicales à l'encontre de la Russie. Cela a également été clairement démontré lors du Sommet international sur la paix en Ukraine qui s'est tenu l'autre jour dans la ville suisse de Bürgenstock, et dont la déclaration finale a été signée par 80 pays du monde entier. Il semble donc de plus en plus probable que les dépôts bancaires russes supplémentaires ne seront pas seulement gelés au niveau international comme c'est le cas jusqu'à présent, mais aussi que ces actifs russes pourront être utilisés par l'Ukraine pour aider ses citoyens à reconstruire leurs maisons dévastées ou pour remettre en état les infrastructures énergétiques et autres infrastructures vitales du pays qui ont été détruites.

Il est encourageant de constater que non seulement l'UE mais aussi des institutions financières internationales comme le FMI et des pays non membres de l'UE comme la Suisse sont favorables à cette idée. Ce n'est évidemment pas sans un profond sentiment de tristesse que la communauté internationale se sent obligée de recourir à des mesures aussi draconiennes.

Le monde civilisé préfère de loin un ordre mondial où les relations entre les pays sont pacifiques et fondées sur le droit international. C'est également l'argument qui sous-tend le rapport de Mme YASKO.

Le but ultime des sanctions est, après tout, qu'elles ne soient plus nécessaires.

Monsieur le Président, nous soutenons l'Ukraine.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Lesia VASYLENKO.

La parole est à vous.

Mme Lesia VASYLENKO (Ukraine, ADLE): Je pense que le micro est maintenant ouvert.

Ces trois rapports sont excellents à bien des égards mais l'excellente discussion unie que nous tenons aujourd'hui l'est encore plus, car elle nous permet de comprendre de manière globale d'où vient l'agression russe et quelles en sont les conséquences.

Je remercie M. Davor Ivo STIER pour son analyse approfondie des aspects juridiques et des droits de l'homme de l'agression, Mme Yevheniia KRAVCHUK pour son travail de deux ans sur la façon dont la Russie a utilisé la culture, la littérature, l'éducation et la langue pour effacer l'identité nationale, Mme Yelyzaveta YASKO pour avoir souligné que les sanctions fonctionnent mais qu'il existe aussi des échappatoires à ces sanctions. Et c'est exactement de cette manière que la Russie parvient à poursuivre sa guerre – celle-là même qu'elle a déclenchée.

Les rapporteurs ont tout à fait raison et recommandent que les sanctions soient renforcées, que la liste des personnes sanctionnées soit élargie et que le respect du plafond pétrolier soit renforcé.

Les entreprises et les banques étrangères doivent être encouragées à quitter la Russie. Et je suis tout à fait d'accord avec l'appel réitéré à la saisie et à la réaffectation des avoirs gelés de l'État russe. Cependant, en tant qu'Ukrainienne lisant ces rapports, je ne peux qu'être consternée.

Les conséquences de l'agression s'aggravent d'heure en heure, voire de jour en jour. Cela fera bientôt trois ans que l'escalade d'une guerre de près de 11 ans s'est produite sous nos yeux. La myriade de résolutions que nous adoptons dans cette seule Assemblée pour condamner la Russie et prescrire des actions s'élève aujourd'hui à plusieurs dizaines. Chaque résolution est le fruit de plusieurs mois de travail de la part de nos collègues, du personnel de soutien et des experts. En fait, chaque résolution que nous adoptons à chaque session depuis deux ans est un guide d'action, mais les mesures prises sont toujours inférieures à celles qui sont prescrites. C'est pourquoi je suis si consternée.

Nous savons, nous parlons, nous condamnons. Et pourtant, plus de 12 000 civils ont été tués et les chiffres ne cessent d'augmenter. Jusqu'à 8 000 prisonniers de guerre et les chiffres ne cessent d'augmenter. Vingt villes ukrainiennes ont été rasées et les chiffres ne cessent d'augmenter. Plus de 3 000 villes et villages sont occupés. L'évacuation s'est faite et se fait sous la menace des armes, avec des coups de feu qui tuent des innocents, les sirènes d'alerte aérienne qui ne cessent de retentir la nuit et les attaques contre les villes et les villages, l'avenir volé et les enfants volés de l'Ukraine. Le passé effacé et la tentative de génocide. La Russie fait tout cela et continuera à le faire si nous continuons seulement à savoir, à parler et à condamner, plutôt que d'agir, d'agir, d'agir et d'agir encore.

J'espère que ces trois rapports et les recommandations qu'ils contiennent ne seront pas seulement adoptés aujourd'hui, mais qu'ils donneront également l'impulsion critique et nécessaire à une action concrète. Les rapporteurs ont fait leur travail, c'est maintenant à nous de voter et nous le ferons, puis à nos gouvernements de faire ce qu'il faut et d'agir fermement et inébranlablement, unanimement pour la paix en Ukraine, pour l'humanité.

Slava Ukraini (« Gloire à l'Ukraine » en ukrainien).

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le suivant sur la liste est M. Marek BOROWSKI.

La parole est à vous.

M. Marek BOROWSKI (Pologne, PPE/DC): Nous avons discuté en deux jours de trois rapports très importants et très intéressants.

J'ai choisi le rapport concernant les sanctions, préparé par Mme Yelyzaveta YASKO. Cet excellent rapport est une sorte de manuel dans lequel nous pouvons apprendre presque tout sur les sanctions, sur leur impact sur le cours de la guerre et sur ce qu'il faut faire pour les rendre plus efficaces. Les sanctions sont plus efficaces lorsque, entre autres, elles sont appliquées uniformément par tous les pays.

C'est pourquoi il convient de saluer la directive européenne récemment publiée, qui définit les infractions pénales et les sanctions en cas de violation des mesures restrictives et donne des indications sur les sanctions applicables aux différents types d'infractions. Les États membres de l'UE ont douze mois pour incorporer cette disposition dans leur législation nationale. J'en appelle donc à tous mes collègues pour qu'ils fassent pression sur leurs gouvernements afin d'accélérer ce processus. L'adoption de cette directive est une bonne étape dans la lutte contre la valeur de la violation et du contournement des sanctions. Le Parlement européen a proposé l'étape suivante. L'idée est d'étendre les pouvoirs du BPGÉ pour qu'il puisse poursuivre non seulement les crimes financiers mais aussi la violation des sanctions. L'adoption d'une telle solution pourrait permettre d'opérer dans toute l'Union européenne sur la base de normes uniformes.

Chères et chers collègues,

Les sanctions sont nécessaires. Elles affaiblissent la machine de guerre russe et rapprochent la fin de la guerre. Mais les sanctions ne suffiront pas à contraindre Poutine à mettre fin à l'agression. Le rôle décisif dans l'instauration d'une paix juste sera joué par l'héroïsme de l'armée ukrainienne et l'attitude inflexible de la société ukrainienne. C'est pourquoi nous devons aider et augmenter l'aide à l'Ukraine, car Poutine et son nouveau copain lugubre Kim Jong-un constituent une menace non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour l'ensemble du monde libre et démocratique.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Gwen BONIFACE.

La parole est à vous.

Mme Gwen BONIFACE (Canada): Chers collègues,

Les trois rapports examinés dans le débat conjoint d'aujourd'hui couvrent un large éventail de questions essentielles, qui se recoupent, liées à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Même si j'aimerais parler des trois rapports, compte tenu du temps limité qui m'est imparti aujourd'hui, je me concentrerai sur certains aspects juridiques et relatifs aux droits humains soulevés par le rapporteur, M. Davor Ivo STIER.

Plus précisément, je me concentrerai sur le transfert illégal ou la déportation d'enfants ukrainiens.

Selon la plateforme ukrainienne *Children of War*, au moins 19 546 enfants ukrainiens ont été déportés ou déplacés de force depuis février 2022. Nombre de ces enfants, dont la plupart se sont retrouvés en Russie, ont été soumis à des programmes de rééducation et à des adoptions forcées. Certains ont été victimes d'abus sexuels et moins de 400 ont été rapatriés. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de visiter le site web de la plateforme *Children of War*, n'hésitez pas à le faire. Les visages, les noms et les dates de naissance de ces enfants personnalisent des statistiques autrement froides et anonymes. Je suis heureuse que le financement canadien ait soutenu cette initiative.

Je dois également mentionner que la Sous-commission des droits internationaux de l'homme de la Chambre des communes canadienne a entendu certains de ces enfants et leurs parents l'année dernière. Leurs témoignages étaient déchirants et exaspérants. Je vous encourage à les lire.

Le Canada s'est félicité de la décision de la Cour pénale internationale (CPI) de délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine et de sa Commissaire aux droits de l'enfant pour, comme l'a dit notre ministre des Affaires étrangères, leur « rôle allégué dans le scandaleux projet de déportation d'enfants ukrainiens vers la Russie ».

Je me fais l'écho du rapport de M. Davor Ivo STIER, qui appelle tous les États à tenir compte des mandats d'arrêt émis par la CPI et à les exécuter si l'un des suspects relève de leur juridiction.

Je note que le rapport invite également le procureur de la CPI à envisager d'examiner les allégations de génocide formulées à l'encontre des Ukrainiens, en particulier en ce qui concerne le transfert des enfants. Étant donné que le transfert forcé d'enfants constitue un acte de génocide en vertu du Statut de Rome, cela semble logique.

En conclusion, j'aimerais également souligner le travail en cours de la Coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens, qui a été lancée à Kiev en février dernier et que le Canada copréside avec l'Ukraine. La coalition vise à améliorer l'échange d'informations, à mieux aligner les capacités et à améliorer notre plaidoyer collectif. Tout cela dans le but ultime de ramener les enfants ukrainiens dans leurs familles, dans leurs communautés et en Ukraine.

Je vous remercie.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Axel SCHÄFER.

Vous avez la parole. *[Il n'est pas là]*

La parole est donc à Mme Mira NIEMINEN.

Vous avez la parole, pardon.

Mme Mira NIEMINEN (Finlande, CE/AD): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Nous vivons une période extraordinaire en Europe. L'attaque de la Russie contre l'Ukraine a fondamentalement et durablement modifié notre environnement opérationnel. Alors que l'Ukraine lutte pour son existence même et pour nos valeurs communes, rien n'indique que la situation change. En Finlande, comme ailleurs, nous avons dû prendre cette question très au sérieux. Le récent rapport sur la politique étrangère et de sécurité de la Finlande tient compte de l'évolution de la situation et des préoccupations futures avec plus de force qu'auparavant.

Le rôle de l'État est de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, ainsi que de protéger les citoyens des diverses menaces par le biais de la sécurité nationale et du contrôle des frontières. Nous devons assurer la sécurité avant de pouvoir protéger, et les droits de l'homme en sont un élément central.

La frontière orientale de la Finlande s'étend sur 1 300 kilomètres. C'est aussi la plus longue frontière extérieure de l'UE et de l'OTAN avec la Russie. Malgré notre préparation, nos ressources nationales sont limitées face à la longueur de cette frontière. En raison du comportement hostile et imprévisible de la Russie, avec la guerre hybride qui a été lancée, nous devons être encore plus préparés. Suite à l'instrumentalisation des migrations, la frontière orientale de la Finlande est fermée depuis plus de six mois. Le trafic aérien est perturbé dans la région et l'espace aérien a été violé.

Pour empêcher de telles actions, dans ces circonstances extrêmement difficiles, notre parlement envisage actuellement la mise en œuvre d'une loi sur les frontières, qui s'appliquerait dans des circonstances particulièrement exceptionnelles et impérieuses. Pour cela, il faudrait que l'on ait connaissance ou que l'on soupçonne à juste titre l'influence d'un État étranger sur la Finlande, ce qui menacerait gravement la souveraineté et la sécurité nationale de la Finlande, lorsque les autres moyens ne suffiraient plus. Nous devons nous préparer à ce que la pression exercée par la Russie sur la Finlande se poursuive à long terme et prenne éventuellement des formes plus larges et plus graves à l'avenir.

L'Ukraine ne le sait que trop bien : avec la Russie comme voisine, il faut se préparer à tous les scénarios. Les attaques de la Russie contre l'Ukraine sont bien réelles et sanglantes, mais les moyens hybrides font également partie de l'arsenal de la Russie. Leur but est de déstabiliser nos sociétés et, dans le pire des cas, de nous retourner contre nous-mêmes. Cela pourrait également risquer de détourner notre attention de l'Ukraine.

Pour éviter cela, nous devons trouver des moyens de lutter contre les attaques hybrides, telles que les migrations instrumentalisées, par le biais d'une coopération au niveau de l'UE.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Reinhold LOPATKA.

M. Reinhold LOPATKA (Autriche, PPE/DC): Chers collègues,

C'est une merveilleuse coïncidence qu'hier, à Luxembourg, les pourparlers entre l'Ukraine et l'Union européenne aient commencé, et que notre Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, nouvellement élu, ait inscrit dans son programme comme priorité absolue une Ukraine libre et souveraine. Et maintenant que nous discutons de ces trois rapports, je pense qu'il est important de poursuivre cette discussion.

Depuis le début de l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, le Conseil de l'Europe, et en particulier notre Assemblée, a établi un programme ambitieux pour soutenir l'Ukraine et son peuple et pour garantir la justice et la responsabilité pour toutes les violations du droit international qui ont été commises.

Pour moi, le Registre des dommages pour l'Ukraine, qui a été établi en 2023 lors du Sommet de Reykjavik, est très important. Même si nous savons qu'il faudra du temps pour rendre la justice et obtenir des réparations, ce Registre des dommages apporte une nouvelle qualité.

Certains d'entre nous ont dit qu'en créant un tribunal par le biais d'un accord avec l'Ukraine, le Conseil de l'Europe n'agirait qu'au nom de ses États membres. Il se mettrait au service de la communauté internationale dans son ensemble pour défendre l'ordre juridique international qui a été délibérément attaqué par la Russie.

Je pense que nous devons continuer à condamner fermement tous les autres crimes internationaux commis dans le cadre d'une agression, y compris les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Et nous devrions clairement soutenir le transfert de tous les actifs russes comme une option légale tout à fait valide en vertu du droit international, comme l'ont démontré de nombreux experts en droit international. C'est la meilleure solution pour garantir la compensation de tous les dommages causés à l'Ukraine à la suite de l'agression et pour éviter de faire peser un fardeau injuste sur les contribuables de notre pays. Ce registre est une étape importante, nous l'avons maintenant et nous devrions l'utiliser. Il s'agit du plus grand programme d'indemnisation de l'Histoire, fondé sur le droit international.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le suivant sur la liste est M. Bjarni JÓNSSON.

La parole est à vous.

M. Bjarni JÓNSSON (Islande, ADLE): Je tiens tout d'abord à remercier les rapporteurs pour leur travail précieux et important.

Les trois rapports méritent d'être débattus et examinés plus avant. Mais étant donné le temps limité dont je dispose pour ce débat, je voudrais me concentrer sur l'excellent rapport de ma chère collègue Mme Yevheniia KRAVCHUK intitulé « Lutter contre l'effacement de l'identité culturelle en temps de guerre et de paix ».

L'épuration culturelle est de plus en plus utilisée comme arme de guerre en Ukraine et dans d'autres conflits pour nier l'existence d'une identité culturelle différente et en effacer les racines historiques, les valeurs, le patrimoine, la littérature, les traditions et la langue. En outre, la relation entre le patrimoine et l'identité est cruciale lorsque l'on examine ces questions.

La reconnaissance internationale de l'épuration et de l'effacement culturels est de la plus haute importance. La perturbation délibérée et systématique du patrimoine culturel et le pillage des biens culturels, ainsi que les violations des droits humains, sont des crimes contre l'humanité. Il s'agit de crimes de guerre et ils doivent être poursuivis en tant que tels.

En outre, il est essentiel de déterminer le rôle de la politique d'effacement culturel comme l'un des éléments inhérents à la volonté de détruire une nation ou tout autre groupe lors de la perpétration d'un génocide. Nous devons nous pencher sur les défis critiques imposés par ces attaques systématiques, sur la manière la plus efficace de documenter et de poursuivre ces crimes de guerre, y compris l'exploration de stratégies d'enquête et de poursuite efficaces.

Notre tâche est vaste, mais elle n'est pas insurmontable.

Le premier pas vers un mécanisme international d'indemnisation des victimes de l'agression russe a été fait lors du Sommet de Reykjavik, et nous devons veiller à la réussite de ce processus. Il importe de s'assurer que tous ceux qui travaillent au Registre des dommages, à la collecte des preuves et des témoignages, travaillent de manière standardisée afin de garantir un dossier solide contre le régime russe.

L'UNESCO surveille la situation sur le terrain et met régulièrement à jour les statistiques sur les établissements d'enseignement et les sites culturels endommagés. Le suivi et la collecte de preuves en Ukraine via le Registre des dommages et de l'UNESCO sont d'une urgence incontestable. Mais nous devons également réfléchir aux moyens de travailler en harmonie, en veillant à ce que toutes les preuves soient collectées de manière standardisée. Et nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons garantir une juridiction plus large pour l'enregistrement des dommages, ainsi que le tribunal que nous devons mettre en place.

Je vous invite à imaginer des moyens d'unir vos forces à celles de l'UNESCO et des Nations Unies pour élargir la coopération et utiliser le travail normalisé du registre pour garantir une application globale des dommages-intérêts perçus par l'UNESCO et d'autres organismes.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Anna-Kristiina MIKKONEN.

Mme Anna-Kristiina MIKKONEN (Finlande, SOC): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Après l'occupation illégale de la Crimée par la Fédération de Russie en 2014 et l'invasion totale de l'Ukraine en février 2022, le ciblage militaire conventionnel s'est accompagné d'une politique systématique, menée par l'État russe, de russification des zones occupées. L'épuration culturelle est de plus en plus utilisée comme arme de guerre en Ukraine et dans d'autres conflits pour nier l'existence d'une identité culturelle différente et en effacer les racines historiques, les valeurs, le patrimoine, la littérature, les traditions et la langue.

Il est important de condamner tous les autres crimes internationaux commis dans le contexte de l'agression, y compris la tentative de génocide ou l'incitation publique à le commettre, ainsi que les nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine doit cesser et tous les responsables doivent rendre des comptes pour les crimes qu'ils ont commis. Un large éventail de mesures juridiques, politiques et diplomatiques sont nécessaires pour faire cesser l'agression. On a besoin d'adopter des mesures fortes pour renforcer l'efficacité du régime de sanctions.

Dans d'autres régions d'Europe également, la Russie tente par ses actions de semer la désunion et l'incertitude. La Finlande, mon pays d'origine, qui partage une frontière de 1 300 kilomètres avec la Russie mais est également la frontière extérieure orientale de l'OTAN et de l'UE, est aux prises avec une immigration instrumentale depuis l'automne dernier. La Russie a organisé une immigration à grande échelle vers sa frontière orientale. Le système juridique européen n'est pas encore capable de gérer l'immigration instrumentalisée organisée par un autre État.

Nous devons examiner le droit européen, la législation et la fonctionnalité des accords sur les droits de l'homme dans une situation où l'État utilise les immigrés en position vulnérable comme un outil, en violation des accords internationaux. La guerre, qui remet en question le principe du droit international, met également le Conseil de l'Europe au défi d'agir.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Ināra MŪRNIECE.

Mme Ināra MŪRNIECE (Lettonie, CE/AD): Chers collègues, je voudrais remercier les trois rapporteurs pour l'excellent travail accompli.

Les trois rapports visent à apporter une aide à long terme à l'Ukraine, ce qui va dans le bon sens.

Mais il est clair que ce dont l'Ukraine a besoin aujourd'hui, c'est d'une victoire, pas seulement d'une paix ou d'une survie, parce que tout ce qui est juste, juste une paix, juste une survie, conduit à de nouvelles agressions de la part de la Russie.

L'Ukraine a besoin du soutien de l'Occident. Pas jusqu'à ce que ce soit nécessaire, car la question reste ouverte : qui déterminera ce qui est nécessaire et ce qui ne l'est pas ? Mais jusqu'à la victoire complète de l'Ukraine et au-delà. Par victoire complète de l'Ukraine, j'entends la reconquête de tous les territoires actuellement occupés par la Russie, y compris la Crimée, ainsi que la reconstruction du pays à l'aide d'actifs et de contributions financières russes, et la création d'un tribunal international chargé de traduire en justice tous les criminels de guerre.

L'Ukraine aura besoin de notre soutien et de notre solidarité pour mener à bien toutes les réformes nécessaires et panser toutes les plaies de la guerre. En particulier celles infligées à son peuple.

L'Ukraine mérite de devenir un membre à part entière des alliances occidentales. Je salue le lancement des négociations d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne et je l'invite à faire tout son possible pour lui ouvrir les portes de l'OTAN.

Même sur son chemin vers l'UE et l'OTAN, l'Ukraine rend cette organisation plus forte, plus crédible et plus idéaliste dans ses jugements et ses actions.

L'Occident devrait honorer ses promesses, car l'Ukraine saigne constamment dans sa lutte contre les hôtes russes.

L'Ukraine protège ainsi l'UE et l'OTAN contre l'agression de Poutine.

En soutenant l'Ukraine, nous devons avoir une vision très claire de la Russie de Poutine.

Pendant la guerre froide, le mur de Berlin séparait la démocratie occidentale de la brutalité du système soviétique.

Aujourd'hui, nous avons besoin d'un nouveau mur de fer pour protéger la démocratie des attaques hybrides constantes organisées par la Russie.

Le régime de Poutine a déclaré que l'Ukraine en tant qu'État souverain et les Ukrainiens en tant que nation, avec leur culture, leur langue et leur identité, devaient cesser d'exister.

Je pense que le régime actuel de la Russie, son idéologie et sa brutalité pure peuvent être caractérisés par le terme de « ruzisme », tout comme le régime d'Hitler était un régime nazi.

Aujourd'hui, nous devons contenir et affaiblir le régime de Poutine par de nouvelles sanctions.

J'espère que le quinzième paquet de sanctions sera bientôt adopté mais, pour imposer des sanctions correctement, l'Europe doit surmonter sa cupidité.

L'élément le plus important dans ce tableau reste le soutien militaire à l'Ukraine. Alors que l'OTAN prend la responsabilité des livraisons militaires à l'Ukraine, à partir du format Ramstein, j'espère qu'elle élargira ses frontières en rejoignant la Corée du Sud, le Japon et d'autres petits participants actifs et visibles.

Tout en prenant en considération les aspects liés à la Chine, les résultats possibles des prochaines élections présidentielles européennes, le paysage politique de l'UE, nous devons accélérer toutes les activités, car les démocraties sont menacées. L'ordre international fondé sur des règles et des millions de vies ukrainiennes sont menacés.

Slava Ukraini ! [« Gloire à l'Ukraine », en ukrainien]

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie de votre attention.

La prochaine personne sur la liste est Mme Zdravka BUŠIĆ.

Mme Zdravka BUŠIĆ (Croatie, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie. Je pense que cela fonctionne maintenant.

Je voudrais me joindre à nos collègues pour féliciter les rapporteurs pour leurs rapports détaillés et approfondis contenant des faits et des informations cruciaux sur les aspects juridiques et les droits humains de l'agression russe contre l'Ukraine.

Tout en abordant cette question essentielle, nous devons être très conscients des autres menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Il est très clair que nous sommes confrontés à de nouveaux types de dangers qui devraient tirer la sonnette d'alarme. Si nous ne les prenons pas suffisamment au sérieux, de nouvelles crises pourraient nous surprendre.

Il est évident qu'il existe de nombreuses preuves de l'ingérence de la Russie dans les affaires d'autres États sans craindre les conséquences, comme si elle était persuadée que notre force et notre détermination finiraient par s'effriter. Il semble qu'ils ne soient pas impressionnés par notre expulsion et la condamnation par notre Organisation. Ne nous faisons pas d'illusions. Nous devons les prendre très au sérieux. Nous devons leur faire payer les conséquences et les dommages qu'ils ont infligés à l'Ukraine et les rendre responsables de leurs actes. Nous devons leur montrer notre force et les isoler davantage de la Russie, de toutes les institutions concernées.

Comme cela a été souligné, c'est en 2014 que la Russie a commencé son agression contre l'Ukraine. En 2022, une invasion à grande échelle a été lancée et, de 2014 jusqu'à l'invasion, la Russie était un membre à part entière du Conseil de l'Europe, bien qu'elle ait été suspendue de son droit de vote à maintes reprises.

J'ose dire que pendant cette période, nous avons pris la situation trop à la légère, espérant que le conflit serait résolu d'une manière ou d'une autre à l'amiable et pacifiquement. Après l'invasion massive, le Conseil de l'Europe a réagi rapidement, très rapidement, et la Russie a été expulsée de notre Organisation avec effet immédiat.

Par ailleurs, ce rapport signale également divers développements politiques qui peuvent être source d'incertitude. D'une certaine manière, il nous avertit que nous ne pouvons pas nous permettre d'être complaisants à l'égard de notre liberté et de notre sécurité. Nous avons la capacité d'agir avec fermeté et détermination, et c'est ce que nous devons faire. C'est la seule façon de dissuader les agresseurs russes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Givi MIKANADZE.

M. Givi MIKANADZE (Géorgie, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chères et chers collègues,

Depuis l'invasion illégale, massive et non provoquée de l'Ukraine par la Russie, la communauté internationale a mis en place un niveau de sanctions sans précédent. Malheureusement, il n'est pas pertinent de voir que Mme Yelyzaveta YASKO a inclus la Géorgie ainsi que plusieurs États membres du Conseil de l'Europe dans un rapport annexe à la résolution, comme un pays par lequel la Russie contourne les sanctions.

De plus, trois hauts fonctionnaires chargés du suivi de la mise en œuvre des sanctions, des États-Unis, de l'Union européenne et du Royaume-Uni se sont rendus en Géorgie pour évaluer si les sanctions étaient contournées. Je citerai M. David O'Sullivan, envoyé de l'UE pour les sanctions, après l'enquête qu'il a menée en Géorgie. Il a déclaré, et je cite, que « les autorités géorgiennes prennent très au sérieux la question de ne pas permettre à ce pays d'être utilisé comme plateforme de contournement. Elles ont mis en place des mesures significatives de contrôle des exportations ou de l'éventuelle exportation depuis la Géorgie des produits les plus sensibles. Il en va de même pour les sanctions financières, pour lesquelles ils ont mis en place une vigilance très étroite. Nous sommes franchement impressionnés par les mesures qu'ils ont prises. » En conclusion, les trois hauts fonctionnaires ont quitté le pays avec l'impression générale très positive que les autorités géorgiennes veillent à ce que la Géorgie ne soit pas utilisée comme plateforme de contournement des sanctions.

En outre, le ministre géorgien des Finances a informé la société et ses partenaires que depuis que les pays occidentaux ont imposé des sanctions à la Russie, il n'y a pas eu un seul cas de violation. Le ministère a mis en place une unité spéciale chargée de surveiller la circulation des biens et des personnes sur le territoire de la Géorgie, sous le contrôle du Gouvernement central. Le ministre a présenté des chiffres concrets prouvant

l'engagement total de la Géorgie à empêcher toute tentative de contournement des sanctions. En particulier, au cours des deux années qui ont suivi le début de l'agression russe en Ukraine, les tarifs douaniers ont enregistré plus de 1 800 cas où des marchandises et des moyens de transport se sont vu refuser le passage par la Géorgie, ainsi que plus de 1 000 cas où les services douaniers ont refusé d'exporter ou de réexporter des marchandises, tous ces cas constituant des tentatives de contournement des sanctions. Conformément à ce qui précède, tous les partenaires internationaux et les hauts fonctionnaires directement chargés du suivi de la mise en œuvre des sanctions reconnaissent la coopération positive des autorités géorgiennes en vue d'empêcher le contournement précoce des sanctions.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Yuliia OVCHYNNYKOVA.

Mme Yuliia OVCHYNNYKOVA (Ukraine, ADLE): Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les rapporteurs,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les rapporteurs pour cet excellent travail, Mme Yevheniia KRAVCHUK, Mme Yelyzaveta YASKO, et M. Davor Ivo STIER.

Depuis l'occupation de la Crimée et de certaines parties de la région du Donbass par la Fédération de Russie en 2014, suivie de l'invasion totale de l'Ukraine en février 2022, la Russie commet systématiquement de terribles crimes sur le territoire de l'Ukraine, provoquant la plus grande catastrophe humanitaire depuis la seconde guerre mondiale.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe ont clairement défini des actions politiques et juridiques visant à mettre en cause la responsabilité pénale internationale de la Fédération de Russie en tant que criminel mondial de cette crise humanitaire mondiale et de ce génocide.

Tribunal spécial international, Registre des dommages, mécanisme de compensation des dommages, transfert des avoirs gelés de l'État russe au fonds international de compensation pour l'Ukraine et prise en compte de la règle de conduite du Conseil de l'Europe : tels sont les principes clés de la justice et de la paix que nous avons convenus ensemble et que la résolution d'aujourd'hui réaffirme.

L'instauration d'une paix juste et durable pour l'Ukraine dépend de cette responsabilité, car la paix doit être fondée sur la justice et la coopération internationale.

Le premier Sommet sur la paix en Ukraine, qui s'est tenu en Suisse en juin 2024, a noté que tout processus de paix devrait adhérer au principe d'une paix juste et durable, tel que défini dans la formule de paix du Président Zelensky.

Nous demandons à tous les États membres d'aider les autorités ukrainiennes dans leurs efforts pour enquêter sur ces crimes en fournissant des ressources et une expertise.

Tous ensemble, dans le cadre de la solidarité européenne et mondiale, nous devons faire en sorte que la Fédération de Russie répare intégralement les dommages causés à l'Ukraine, à nos citoyens, à notre terre, à notre culture et à notre environnement.

Des mécanismes internationaux de réparation et un registre international des dommages sont absolument nécessaires.

Personne ne peut impunément mener une guerre d'agression contre un voisin et porter atteinte à l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, l'intégrité territoriale des États.

Personne n'a le droit de menacer le monde avec des armes nucléaires.

Personne n'a le droit de porter atteinte à la sécurité alimentaire, énergétique ou autre du monde et de sa région.

Personne n'a le droit d'enlever les enfants d'une autre nation.

Personne n'a le droit de saper la paix mondiale.

Alors, ensemble, mettons fin au terrorisme et laissons l'État de droit et la démocratie s'épanouir.

Merci beaucoup, et *Slava Ukraini* !

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à Lord Don TOUHIG.

Lord Don TOUHIG (Royaume-Uni, SOC): Chers collègues,

L'acte d'agression de Vladimir Poutine contre l'Ukraine est sans précédent en Europe depuis le début du siècle dernier. L'invasion de l'Ukraine a fait suite à un acte des plus fourbes lorsque Poutine a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'attaquer ce pays presque au moment où ses troupes ont franchi la frontière. Les nations libres et démocratiques d'Europe doivent se tenir aux côtés du peuple ukrainien contre cette agression – cette tyrannie. Une tyrannie qui a ramené une Russie libre, libérée, nouvellement démocratique et progressiste – la Russie de Mikhaïl Gorbatchev – aux jours sombres de l'époque soviétique sous Staline. Les terribles souffrances du peuple ukrainien sont montrées tous les soirs sur nos écrans de télévision. L'agression impitoyable, qui se traduit par le viol de femmes, l'enlèvement d'enfants et le massacre de jeunes et de personnes âgées, est un avertissement pour tous les peuples d'Europe épris de liberté. Le message est clair : résistez à ce mal, sinon nous risquons de subir le même sort. Oui, nous devons armer et soutenir l'Ukraine pour défendre son peuple et sa patrie, mais je crois que la bataille n'est pas tant contre le peuple russe que contre les criminels corrompus et malfaisants qui ont pris le contrôle de la Russie.

Les questions qui nous sont soumises aujourd'hui font partie de notre défi à cette tyrannie. Les rapports qui nous sont présentés sont des armes dans notre lutte contre ces gangsters corrompus et malfaisants qui dirigent aujourd'hui la Russie comme s'ils en étaient les propriétaires. Nous ne devrions pas seulement geler les avoirs des gangsters, nous devrions saisir leurs avoirs – leur richesse mal acquise. Frappez-les, frappez-les là où ça fait le plus mal. En enlevant la richesse des tyrans, nous leur enlevons leur pouvoir.

Les rapports montrent aux pays libres et démocratiques d'Europe comment nous pouvons aider à reconstruire l'Ukraine et dissuader toute agression à l'avenir. Que le peuple ukrainien et le peuple russe épris de liberté sachent que le Conseil de l'Europe défend la liberté et la justice pour tous les peuples et toutes les nations. Unis dans notre objectif, nous garantirons la liberté et la justice et nous vaincrons la tyrannie en Europe. Les propositions contenues dans les rapports nous montrent la voie à suivre.

Chers collègues, adoptons ces propositions. Adoptons-les. Plus encore, agissons en conséquence.

M. Marco NICOLINI (Saint-Marin, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Et maintenant, avant de donner la parole, je voudrais, si vous le voulez bien, profiter de l'occasion pour dire au revoir à l'Assemblée après huit ans. C'est mon dernier jour et je tiens sincèrement à vous remercier toutes et tous.

Maintenant la parole est à M. Lulzim BASHA.

Il n'est pas là, donc la parole est à M. Joseph O'REILLY.

La parole est à vous.

M. Joseph O'REILLY (Irlande, PPE/DC): Oui, Monsieur le Président.

L'occupation illégale de l'Ukraine et les atrocités qui l'accompagnent en termes de pertes humaines, de blessures graves, d'enlèvements d'enfants, de destruction d'infrastructures et de destruction du patrimoine culturel sont combinées pour constituer le plus grand crime contemporain au niveau international, un énorme crime international, une énorme erreur.

Nous soutenons sans réserve, sans question, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous condamnons les atrocités et les violations des droits de l'homme. La question se pose donc de savoir ce qui peut être fait concrètement.

La première chose à examiner est le domaine des sanctions.

Il est clair que, bien que les sanctions aient un impact, et je crois qu'elles ont eu un impact plus récent qu'auparavant, elles ne sont pas suffisamment complètes et pas suffisamment contrôlées.

J'ai cru comprendre – je n'ai pas les détails – que l'UE s'est penchée cette semaine sur la question de l'exportation secondaire de gaz liquéfié vers des pays tiers, et qu'elle a donc enfreint les contrôles des prix et des exportations.

Je pense que nous devons aller de l'avant. Je pense que nous devons élargir les sanctions mais surtout les contrôler, et nous devons nous assurer qu'elles fonctionnent dans tous les pays.

Parallèlement à des sanctions très fortes, il incombe à chacun d'entre nous de venir ici à l'Assemblée et d'être en mesure de dire que nous en faisons assez dans nos propres pays. De plus, nous avons besoin, comme le souligne le premier rapport de mon collègue M. Davor Ivo STIER, d'un tribunal international.

Ce tribunal international devrait être mis en place avec rapidité, compétence et concentration, et cela devrait se faire à un rythme soutenu. Nous avons besoin de résultats rapides dans ce domaine, c'est indéniable.

Nous devons également traiter la question de l'enlèvement de 20 000 enfants, ce qui est une horreur, et il ne s'agit que de ceux dont nous avons connaissance. Un certain nombre d'entre eux sont utilisés dans le cadre de la machine de guerre pour être massacrés sur le front. Combattre contre leur propre peuple et leur propre héritage est une horreur sans nom.

Attaquons donc ce problème en nous attaquant à la question des enfants. Renforçons les sanctions et appliquons-les. Mettons le tribunal en place. Nous serons jugés sur nos résultats, pas sur nos paroles.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Chers collègues, nous devons maintenant suspendre la liste des orateurs.

Nous reprendrons cet après-midi à 16 h 30.

Avant cela, je vous annonce les noms des nouveaux élus. Car pour autant que je sache, nous n'avons pas besoin d'un second tour, nous avons élu des juges.

Je tiens à remercier notre cher collègue M. Marco NICOLINI, qui présidait ce matin.

Cher Monsieur NICOLINI, ce fut un plaisir de vous compter parmi nous pendant près de 8 ans. Ce fut une période très fructueuse, et une période également très intéressante.

Je vous remercie pour votre excellent travail, que ce soit en tant que membre de différentes commissions ou en tant que Vice-Président de cette Assemblée. Je sais que, quelque part, il y a votre femme et peut-être votre fille. Je veux qu'elles sachent qu'elles peuvent être fières de vous, comme nous le sommes, parce que nous avons rencontré un homme d'éthique, un politicien d'éthique, et quelqu'un qui a servi l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme de la meilleure façon qui soit au sein de notre Assemblée.

Je vous souhaite le meilleur pour l'avenir.

Voici les résultats du premier tour de scrutin pour l'élection de trois juges à la Cour européenne des droits de l'homme :

Pour l'Autriche :

Nombre de votants : 153.

Votes blancs : 0.

Votes exprimés : 153.

Majorité absolue : 77.

Votes obtenus :

Dr András JAKAB : 92.

Dr Ursula KRIEBAUM : 31.

Dr Brigitte OHMS : 30.

M. András JAKAB ayant obtenu une majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame juge à la Cour européenne des droits de l'homme pour un mandat de 9 ans, qui débutera le 1er novembre 2024.

Pour la Finlande :

Nombre de votants : 154.

Votes blancs : 0.

Majorité absolue : 78.

Votes obtenus :

M. Pekka AALTO : 40.

Mme Satu HEIKKILA : 25.

M. Juha LAVAPURO : 89.

M. Juha LAVAPURO ayant obtenu une majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame juge à la Cour européenne des droits de l'homme pour un mandat de 9 ans, qui commencera le 1er janvier 2025.

Nous vous félicitons.

Pour la Serbie :

Nombre de votants : 155

Votes blancs : 0

Majorité absolue : 78.

Votes obtenus :

M. Mateja DUROVIĆ : 105.

M. Vladimir MARINKOV : 38.

Mme Natasa PLAVSIĆ : 12.

M. Mateja DUROVIĆ ayant obtenu une majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame juge à la Cour européenne des droits de l'homme pour un mandat de 9 ans, qui commencera au plus tard trois mois après son élection.

Nous le félicitons.

Je dois maintenant interrompre le débat conjoint. Il reprendra cet après-midi.

Je vous demande à tous d'être présents, non seulement pour le débat, bien sûr, qui est notre priorité, mais aussi pour recevoir la flamme olympique qui, pour la première fois en 75 ans d'existence de notre Assemblée, de notre Conseil de l'Europe, entrera dans l'hémicycle. C'est un honneur pour nous de recevoir la flamme de la paix, la flamme des droits de l'homme, la flamme de la démocratie.

Je vous donne rendez-vous dans quelques heures.

Je vous remercie.

La séance est levée.

The sitting is closed at 1:05 p.m.